

Le résumé qui suit dans la présente section 1 . du Prospectus de Base contient des options et des espaces à compléter entre crochets ou en italique s'agissant des Instruments Financiers qui pourraient être émis conformément au Prospectus de Base. Pour chaque émission spécifique un résumé spécifique de cette nouvelle émission sera préparé (le „Résumé Spécifique à l'Emission“) en sélectionnant et/ou complétant les options concernées et les espaces blancs applicables et en supprimant options et espaces blancs relevant qui ne s'appliquent pas. Le Résumé Spécifique à l'Emission figurera en annexe des termes finaux et conditions de l'offre spécifiques (les „Termes Finaux“).

1. RESUME

Les résumés sont constitués d'éléments d'information, ci-après les „Eléments“. Ces Eléments sont énumérés dans les Sections A à E (A.1 – E.7). Ce résumé contient tous les Eléments devant figurer dans un résumé pour ce type d'Instruments Financiers et d'Emetteur. Dans la mesure où la communication de certains Eléments n'est pas obligatoire, des écarts dans la numérotation des éléments peuvent être constatés. Il est possible, pour un Elément requis pour un certain type d'Instruments Financiers et d'Emetteur, qu'aucune information pertinente ne puisse être donnée, alors même que cet Elément doit figurer dans le résumé. Dans ce cas, une courte description de l'Elément est présentée dans le résumé, suivi de la mention „sans objet“.

Section A – Introduction et avertissements

A.1 Avertissements Le présent résumé doit être lu comme une introduction au prospectus de base en date du 10 juillet 2019, tel que modifié de temps en temps, par un supplément (le „**Prospectus de Base**“).

Toute décision d'investir dans les Instruments Financiers (les „**Instruments Financiers**“) doit être fondée sur un examen exhaustif du Prospectus de Base dans son ensemble, en ce compris toute information contenue dans les suppléments et les Conditions Définitives publiées dans le cadre de l'émission des Instruments Financiers.

Dans l'hypothèse où les informations contenues dans le Prospectus de Base feraient l'objet d'une action en justice, l'investisseur plaignant peut, conformément à la législation nationale des Etats de l'Espace Economique Européen, être amené à supporter les coûts de traduction du Prospectus de Base avant le début de la procédure judiciaire.

Vontobel Financial Products GmbH (l'„**Emetteur**“) et Bank Vontobel Europe AG ([en sa qualité d'offrant,] l' „**Offrant**“) [et en sa qualité de garant, le „**Garant Allemand**“) [et Vontobel Holding AG (le „**Garant Suisse**“) sont responsables du résumé, en ce compris toutes ses traductions.

[Toutefois, Bank Vontobel Europe AG n'est responsable que de l'information la concernant et concernant la garantie de droit allemand.] [Toutefois, Vontobel Holding AG n'est responsable que de l'information la concernant et concernant la garantie de droit suisse.]

Les personnes responsables du présent résumé, en ce compris ses traductions, ou les personnes responsables de l'émission ne pourront voir leur responsabilité engagée que si le contenu du résumé est trompeur, inexact ou incohérent avec d'autres rubriques du Prospectus de Base, ou si, après lecture des autres rubriques du Prospectus de Base, celui-ci ne contient pas toutes les informations essentielles nécessaires.

A.2 Consentement à l'utilisation du Prospectus L'Emetteur et l'Offrant donnent leur consentement à l'utilisation du Prospectus de Base dans le cadre d'une offre au public des Instruments Financiers en [République Tchèque][,][au] [Danemark][,] [en] [Finlande][,] [en][France][,] [en] [Hongrie][,] [en] [Italie][,][aux] [Pays Bas][,][en] [Norvège][et][en][Suède] („**Offre au Public**“) (consentement général). L'Emetteur se réserve le droit de retirer son consentement à l'utilisation du Prospectus de Base s'agissant de certains distributeurs et/ou de tous intermédiaires financiers.

Période d'offre de revente par des intermédiaires financiers La revente ultérieure et le placement final des Instruments Financiers par des intermédiaires financiers peuvent se faire pendant la Période d'Offre. „Période d'Offre“ signifie [la période commençant le [insérer la date de commencement de l'offre: •] et se terminant à l'échéance des Instruments Financiers (voir C.15) (vraisemblablement le [insérer la date d'évaluation des Instruments Financiers: •]) [si le terme des Instruments Financiers excède le dernier jour de validité du Prospectus de Base, ajouter: ou – lorsqu'un prospectus de base dans le prolongement du Prospectus de Base ultérieur n'a pas été publié sur le site Internet prospectus.vontobel.com sous la section „Prospectus de Base“ jusqu'à la fin de la durée de validité du Prospectus de Base - avec l'expiration de la

validité du Prospectus de Base conformément au § 9 de la réglementation sur les Instruments Financiers de droit allemand (*Wertpapierprospektgesetz*, „WpPG“).

Conditions liées au consentement Le consentement de l'Emetteur et de l'Offrant est donné sous réserve (i) que le Prospectus de Base et les Conditions Définitives soient fournis aux potentiels investisseurs avec tout supplément publié au moment où ces documents sont transmis et (ii) que, lors de l'utilisation du Prospectus de Base et des Conditions Définitives, l'intermédiaire financier assure le respect des restrictions de vente applicables et de toutes les lois et réglementations en vigueur dans la juridiction respective.

Déclaration de mise à disposition par un intermédiaire financier des Termes et Conditions de l'offre faite par ce dernier **Si l'offre d'achat des Instruments Financiers est faite par un intermédiaire financier, l'information sur les Termes et Conditions de l'offre doit être mise à disposition par l'intermédiaire financier concerné, au moment où l'offre est faite.**

Section B – Emetteur et Offrant

B.1	Raison sociale et nom commercial	La raison sociale et le nom commercial de l'Emetteur sont Vontobel Financial Products GmbH.
B.2	Siège social, forme juridique, législation applicable et pays d'immatriculation	Le siège social de l'Emetteur est à Francfort-sur-le-Main, Allemagne. Son adresse commerciale est: Bockenheimer Landstraße, 24, 60323, Francfort-sur-le-Main, Allemagne. L'Emetteur est une société à responsabilité limitée (<i>Gesellschaft mit beschränkter Haftung</i>) de droit allemand, immatriculée en Allemagne et enregistrée au registre des sociétés (<i>Amtsgericht</i>) de Francfort-sur-le-Main sous le numéro d'immatriculation HRB 58515.
B.4 b	Evolutions actuelles	L'activité de l'Emetteur est principalement marquée par le développement économique, tout particulièrement en Allemagne et en Europe, ainsi que par la situation actuelle des marchés financiers. De plus, le contexte politique affecte l'activité de l'Emetteur. En outre, de possibles changements réglementaires pourraient avoir un impact négatif sur la demande ou sur les coûts supportés par l'Emetteur.
B.5	Structure du groupe et position de l'Emetteur au sein du groupe	L'Emetteur ne détient aucune filiale. Toutes les actions de l'Emetteur sont détenues par Vontobel Holding AG, la société-mère du groupe Vontobel (le „ Groupe Vontobel “). Créé en 1924 et basé à Zurich, le Groupe Vontobel est un group bancaire privé suisse avec une activité internationale. Le Groupe Vontobel fournit des services financiers à l'échelle mondiale, en respectant les pratiques bancaires suisses. Les principales unités opérationnelles du Groupe Vontobel sont (i) la banque privée, (ii) la gestion d'actif et (ii) la banque d'investissement.
B.9	Prévisions ou estimations des bénéfices	– Sans Objet – Aucune prévision ou estimation de bénéfices n'est incluse.
B.10	Mention dans le rapport d'audit sur les informations historiques financières	– Sans Objet – Il n'existe pas de telle mention.
B.12	Informations financières historiques clés	Les informations financières historiques suivantes sont issues des états financiers audités des exercices 2017 et 2018 de l'Emetteur, qui ont été préparés conformément aux dispositions du code de commerce allemand (<i>Handelsgesetzbuch</i>) et de la loi allemande sur les sociétés à responsabilité limitée (<i>Gesetz betreffend die Gesellschaften mit beschränkter Haftung</i>).

Bilan

DIMANCHE 31 DECEMBRE
2017

LUNDI 31 DECEMBRE
2018

	(EUR)	(EUR)
Capital Souscrit	50 000	50 000
Réserves	2 000 000	2 000 000
Émission de passifs	1 775 673 062	1 726 522 817
Créances en provenance de sociétés affiliées	1 775 739 225	1 727 182 617
Soldes bancaires	2 794 745	2 398 423
Total des actifs	1 792 365 993	1 741 190 981

Compte de résultat

DU 1^{ER} JANVIER AU DU 1^{ER} JANVIER AU LUNDI
DIMANCHE 31 31 DECEMBRE 2018
DECEMBRE 2017
(EUR)

	(EUR)	(EUR)
Gains réalisés et non réalisés et pertes résultant d'émissions financières	-169 920 453	433 490 484
Gains réalisés et non réalisés et pertes résultant d'opérations de couverture	175 348 590	-426 575 368
Autres dépenses d'exploitation	4 412 343	5 811 408
Résultat des activités ordinaires	516 203	639 621
Revenu net annuel	347 332	439 374

Déclaration sur les perspectives de l'Emetteur L'Emetteur n'a constaté aucun changement défavorable significatif concernant les perspectives de l'Emetteur depuis la date de publication des états financiers audités (lundi 31 décembre 2018).

Déclaration sur la situation de l'Emetteur – Sans Objet –
Aucun changement significatif n'a affecté la situation financière ou commerciale de l'Emetteur depuis la date de publication des états financiers audités (lundi 31 décembre 2018).

B.13 Evènements récents propres à l'Emetteur et présentant un intérêt significatif pour l'évaluation de sa solvabilité – Sans Objet –
Il n'y a pas eu d'évènement récent propre à l'Emetteur qui puisse être matériellement pertinent pour l'évaluation de la solvabilité de l'Emetteur.

B.14 Structure du Groupe et position de l'Emetteur au sein du groupe / Pour des informations quant à la structure organisationnelle, lire en conjonction avec B.5 ci-dessus. Dépendance de l'Emetteur à l'égard des autres entités du groupe
– Sans Objet –
L'Emetteur ne détient aucune filiale. Dans la mesure où toutes les actions composant le capital de l'Emetteur sont détenues par Vontobel Holding AG, la société-mère du Groupe Vontobel, l'Emetteur est dépendant de Vontobel Holding AG.

B.15 Description des principales activités de l'Emetteur	<p>L'activité principale de l'Emetteur est d'émettre des Instruments Financiers et des produits dérivés ainsi que de mener des opérations financières et des opérations accessoires aux opérations financières. Cela n'inclut pas les activités qui nécessitent une autorisation, conformément à la réglementation bancaire allemande (Gesetz über das Kreditwesen). L'Emetteur peut par ailleurs conduire toutes les activités commerciales directement ou indirectement liées à son objet social et qui pourraient directement ou indirectement promouvoir l'objet social de l'Emetteur. L'Emetteur peut également mettre en place, acquérir ou céder des filiales ou des succursales en Allemagne et dans d'autres pays, ou prendre des participations dans d'autres sociétés.</p>
B.16 Intérêts et contrôle de l'Emetteur	<p>Toutes les actions composant le capital social de l'Emetteur sont détenues par Vontobel Holding AG, la société-mère du Groupe Vontobel. Il n'existe aucun accord entre l'Emetteur et Vontobel Holding AG portant sur le contrôle, ou la reprise des résultats („profit and loss transfer agreement“).</p> <p>Les principaux actionnaires de Vontobel Holding AG (Fondation Vontobel, Vontrust AG, Advontes AG, Pellegrinus Holding AG et un pool étendu) sont les suivants les parties à un accord de mise en commun (pooling agreement). Au lundi 31 décembre 2018, 50,7% de toutes les actions de Vontobel Holding AG émises sont liées par l'accord de mise en commun (pooling agreement).</p>
B.18 Description de la nature et de l'étendue de la garantie	<p>Le paiement par l'Emetteur, de toute somme due conformément aux termes et conditions (les „Termes et Conditions“), au titre des Instruments Financiers publiés dans le Prospectus de Base est garanti par le Garant (la „Garantie“)</p> <p><i>[en ce qui concerne les Instruments Financiers garantis par Bank Vontobel Europe AG:</i></p> <p>A première demande écrite d'un porteur d'Instruments Financiers (le „Porteur“), accompagnée d'une confirmation écrite qu'une somme qui lui est due au titre des Instruments Financiers n'a pas été payée par l'Emetteur à l'échéance, Bank Vontobel Europe AG, en tant que Garant, s'engage, dans le cadre de la Garantie, à lui payer toutes les sommes dues dans ce contexte.</p> <p>L'objet de la Garantie est de garantir aux Porteurs d'Instruments Financiers le paiement à l'échéance de toute somme qui leur est due aux termes des Termes et Conditions des Instruments Financiers, en toutes circonstances, qu'elles soient de fait ou de droit, indépendamment de la validité ou de la force exécutoire des obligations de l'Emetteur, ou en cas de survenance de tout événement au terme duquel l'Emetteur manquerait à son obligation de paiement.</p> <p>La Garantie constitue un contrat au profit des Porteurs d'Instruments Financiers en tant que tiers bénéficiaires, aux termes de la section 328, paragraphe (1) du Code Civil Allemand (Bürgerliches Gesetzbuch). La forme et le contenu de la Garantie, ainsi que les droits et obligations qui en découlent, sont exclusivement régis par le droit allemand. Tout litige avec le Garant et né de l'exécution de la Garantie sera soumis à la compétence non-exclusive du tribunal de Munich.</p> <p><i>[en ce qui concerne les Instruments Financiers garantis par Vontobel Holding AG:]</i></p> <p>La Garantie constitue une obligation indépendante, non-garantie et non subordonnée du Garant.</p> <p>A première demande écrite d'un porteur d'Instruments Financiers (le „Porteur“), accompagnée d'une confirmation écrite qu'une somme, qui lui est due au titre des Instruments Financiers, n'a pas été payée par l'Emetteur à l'échéance, Vontobel Holding AG, en tant que Garant, s'engage, dans le cadre de la Garantie, à lui payer toutes les sommes dues dans ce contexte.</p> <p>L'objet de la Garantie est de garantir aux Porteurs des Instruments Financiers le paiement à l'échéance de toute somme qui leur est due conformément aux Termes et Conditions des Instruments Financiers, en toutes circonstances, qu'elles soient de fait ou de droit, indépendamment de la validité ou de la force exécutoire des obligations de l'Emetteur, ou en cas de survenance de tout événement au terme duquel l'Emetteur manquerait à son obligation de paiement.</p> <p>La Garantie constitue une garantie indépendante régie par le droit suisse. Tous les droits et obligations découlant de la Garantie sont soumis au droit suisse. Les cours du Canton de</p>

Zurich ont compétence exclusive pour toute action légale et tout contentieux relatif à la Garantie. Le lieu de juridiction est Zurich.].

[Si Bank Vontobel Europe AG est garant (allemand) insérer:

B.19 avec B.1	Raison sociale et nom commercial du AG. Garant	La raison sociale et le nom commercial du Garant Allemand sont Bank Vontobel Europe
B.19 avec B.2	Siège social, forme juridique, législation applicable et pays d'immatriculation du Garant	Le siège social du Garant Allemand est à Munich, Allemagne. Son adresse commerciale est: Alter Hof 5, 80331 Munich, Allemagne. Le Garant Allemand est une société par action (<i>Aktiengesellschaft</i>) de droit allemand. Le Garant Allemand est immatriculé au registre des sociétés (<i>Amtsgericht</i>) à Munich sous le numéro d'enregistrement HRB 133419.
B.19 avec B.4b	Evolutions actuelles concernant le Garant	Dans le cadre de la poursuite des activités commerciales des sociétés du Groupe Vontobel, l'activité du Garant Allemand est influencée par les changements dans l'environnement (marchés, réglementation), ainsi que par les risques de marché, de liquidité, de crédit et les risques opérationnels inhérents à tout lancement de nouvelles activités (nouveaux produits et services, nouveaux marchés) ou par les risques d'atteinte à sa réputation. En outre, d'autres conditions de marchés telles que les taux d'intérêts, les différentiels de taux („credit spread“), les taux de change, les prix des actions, les prix des produits de commodité et la fluctuation de ces prix, les taux monétaires et les taux d'intérêts des banques centrales, sont également des facteurs d'influence particulièrement importants.
B.19 avec B.5	Structure du groupe et position du Garant dans le groupe	Toutes les actions composant le capital social du Garant Allemand sont détenues par la société-mère, Vontobel Holding AG, Zurich, Suisse. Le Garant Allemand ne détient aucune filiale.
B.19 avec B.9	Prévisions ou estimations des bénéfices du Garant	– Sans Objet – Aucune prévision ou estimation de bénéfices n'est incluse.
B.19 avec B.10	Mentions dans le rapport d'audit du Garant sur les informations historiques financières	– Sans Objet – Il n'existe pas de telle mention.
B.19 et B.12	Informations financières historiques clés sur le Garant	Les informations financières historiques suivantes sont issues des états financiers audités des années 2017 et 2018 du Garant, qui ont été préparés conformément aux dispositions applicables (loi sur les sociétés par actions allemandes (<i>Aktiengesetz</i>), au code de commerce allemand (<i>Handelsgesetzbuch</i>), et à la directive allemande sur la comptabilité des banques et des prestataires de services financiers (<i>Verordnung über die Rechnungslegung der Kreditinstitute und Finanzdienstleistungsinstitute</i> , „ RechKredV “) dans les conditions prévues par la loi portant réforme du droit comptable allemand (<i>Bilanzrechtsmodernisierungsgesetz</i>). La banque a préparé son bilan comptable et son compte de résultat conformément à la section 1 du RechKredV, en lien avec la section 2 du RechKredV. Le bilan comptable a été préparé selon le formulaire 1 et le compte de résultat a été préparé selon le formulaire 3 (présentation verticale) comprenant des éléments complémentaires.

Bilan

	DIMANCHE 31 DECEMBRE 2017	LUNDI 31 DECEMBRE 2018
	EN MILLIERS D'EUR	EN MILLIERS D'EUR
Total des actifs	244 506	283 671
Dettes bancaires	344	447

Engagements envers la clientèle	156 312	191 915
Réserves de trésorerie	105 994	120 245
Prêts et créances sur établissements de crédit	31 408	39 822
Prêts et créances à la clientèle	44 758	58 057
Titres de créance et autres titres à revenu fixe	53 846	53 470
Total des Fonds Propres	78 028	79 317

Compte de résultat

DU 1^{ER} JANVIER AU DU 1^{ER} JANVIER AU LUNDI
DIMANCHE 31 DECEMBRE 31 DECEMBRE 2018
2017 EN MILLIERS D'EUR
EN MILLIERS D'EUR

Revenus d'intérêts	1 583	1 158
Charges d'intérêt	1,424	1 150
Revenus de commission	35 292	49 587
Autre résultat d'exploitation	1 428	1 973
Dépenses générales et administratives	-30 505	-32 064

Déclarations sur le Garant Les perspectives du Garant allemand n'ont subi aucune détérioration significative depuis la date de publication des états financiers annuels audités (lundi 31 décembre 2018).

Déclarations sur les changements de la situation du Garant Aucun changement significatif n'a affecté la situation financière ou commerciale du Garant Allemand depuis la date de publication des états financiers annuels audités (lundi 31 décembre 2018).

B.19	Evènement récent propre au Garant et présentant un intérêt significatif pour l'évaluation de sa solvabilité.	– Sans Objet – Il n'y a pas d'évènement récent propre au Garant Allemand qui puisse être matériellement pertinent pour l'évaluation de la solvabilité du Garant Allemand.
B.19 avec B.14	Structure du Groupe et position du Garant au sein du groupe/	Pour des informations quant à la structure organisationnelle, voir B.19 en conjonction avec B.5 ci-dessus.
B.19 avec B.15	Description des principales activités du Garant	Le Garant Allemand ne détient aucune filiale. Dans la mesure où toutes les actions constituant le capital social du Garant Allemand sont détenues par Vontobel Holding AG, la société mère du Groupe Vontobel, le Garant allemand est dépendant de Vontobel Holding AG. Aux termes de l'article 2 des statuts en date du 10 mai 2010, l'objet social du Garant comprend la réalisation d'activités bancaires de dépôt, de crédit, de courtage, de dépôt de titres, de garantie bancaire, des comptes-courants et de souscriptions. De plus, l'objet social du Garant comprend la réalisation de services financiers, en ce compris le courtage d'investissement, le conseil en investissement, l'activité de placement, le courtage de contrat („contract broking“), la gestion de portefeuilles financiers, les opérations pour compte propre, le courtage pour dépôt hors de l'EEE (Espace Economique Européen),

prestations de services bancaires et toute autre activité qui peut, directement ou indirectement, entrer dans l'objet social du Garant.

B.19 avec B.16	Intérêts et contrôle du Garant	Toutes les actions composant le capital social du Garant allemand sont détenues par Vontobel Holding AG, la société-mère du Groupe Vontobel. Les principaux actionnaires de Vontobel Holding AG (Fondation Vontobel, Vontrust AG, Advontes AG, Pellegrinus Holding AG et un pool étendu) sont les suivants les parties à un accord de mise en commun (pooling agreement). Au lundi 31 décembre 2018, 50,7% de toutes les actions de Vontobel Holding AG émises sont liées par l'accord de mise en commun (pooling agreement).
[Si Vontobel Holding AG est le Garant (Suisse), insérer.		
B.19 avec B.1	Raison sociale et nom commercial du Garant	La raison sociale et le nom commercial du Garant Suisse sont Vontobel Holding AG.
B.19 avec B.2	Siège social, forme juridique, législation applicable et pays d'immatriculation du Garant	Le siège social du Garant Suisse est à Zurich. Son adresse commerciale est: Gotthardstrasse 43, 8002 Zurich, Suisse. Le Garant Suisse est une société par actions de droit suisse (<i>Aktiengesellschaft</i>), dont les titres sont admis à la négociation sur le marché SIX Swiss Exchange AG et immatriculée en Suisse. Le Garant Suisse est immatriculé au registre du commerce du Canton de Zurich sous le numéro d'enregistrement CH-020.3.928.014-4.
B.19 avec B.4b	Evolutions actuelles	Dans le cadre de la poursuite des activités commerciales des sociétés du Groupe Vontobel, l'activité de Vontobel Holding AG est influencée par des changements d'environnement (marchés, réglementation), ainsi que par les risques de marché, de liquidités, de crédit et les risques opérationnels inhérents à tout lancement de nouvelles activités (nouveaux produits et services, nouveaux marchés) et par les risques de réputation. En outre, d'autres conditions de marchés telles que les taux d'intérêts, les différentiels de taux („credit spread“), les taux de change, les prix des actions, les prix des produits de commodité et la fluctuation de ces prix, les taux monétaires et les taux d'intérêts des banques centrales, sont également des facteurs d'influence particulièrement importants.
B.19 avec B.5	Structure du groupe et position du Garant dans le groupe	Le Garant Suisse est la société-mère du Groupe Vontobel, constitué de banques, d'entreprises de marchés de capitaux et d'autres sociétés suisses et étrangères. Le Garant Suisse détient toutes les actions constituant le capital social de l'Emetteur.
B.19 avec B.9	Prévisions ou estimations des bénéfices du Garant	– Sans Objet – Aucune prévision ou estimation de bénéfices n'est incluse.
B.19 avec B.10	Mentions dans le rapport d'audit sur les informations historiques financières du Garant	– Sans Objet – Il n'existe pas de telle mention.
B.19 avec B.12	Informations financières historiques clés sélectionnées du Groupe Vontobel	Les informations financières historiques sélectionnées suivantes sont extraites des états financiers annuels consolidés et audités des exercices fiscaux 2017 et 2018 du Groupe Vontobel, préparés conformément aux International Financial Reporting Standards (IFRS). COMPTE DE RESULTAT
		31 DÉCEMBRE 2017
		31 DÉCEMBRE 2018
		EN MIO. CHF
		EN MIO. CHF
	Total des résultats d'exploitation	1 060,1*
	<i>en ce compris produits nets d'intérêt</i>	<i>68,5*</i>
	<i>en ce compris produits des commissions et honoraires</i>	<i>71,8</i>
	<i>en ce compris produits des commissions et honoraires</i>	<i>692,9</i>
	<i>en ce compris produits de négociation</i>	<i>785,7</i>
		<i>288,8</i>
		<i>295,1</i>

<i>en ce compris autres produits</i>	9,9	5,1
Frais d'exploitation	800,8*	881,6
<i>en ce compris charges de personnel</i>	532,6	570,1
<i>en ce compris charges générales</i>	205,0	246,7
<i>en ce compris dépréciation, amortissement</i>	61,0	68,8
<i>en ce compris réévaluations, provisions et pertes</i>	2,2*	-4,0
Bénéfices nets du Groupe	209,0	232,2

* Le chiffre concernant les produits d'intérêt nets a été modifié. Les chiffres de l'exercice précédent (Total des résultats opérationnels : 1 060,3 ; produits nets d'intérêt : 68,7 ; Total des charges opérationnelles : 801,0 ; réévaluations, provisions et pertes ; 2,4) ont été ajustés en conséquence.

BILAN	31 DÉCEMBRE 2017 EN MIO. CHF	31 DÉCEMBRE 2018 EN MIO. CHF
Total des actifs	22 903,7	26 037,3
Capitaux propres (à l'exclusion des intérêts minoritaires)	1 620,5	1 703,5
Engagements sur la clientèle	9 758,2	12 649,2

RATIO DE CAPITAL BRI¹⁾	DIMANCHE 31 DECEMBRE 2017	LUNDI 31 DECEMBRE 2018
Ratio des capitaux propres de première catégorie (%) ²⁾	18,4	12,3
Ratio capital Tier 1 (%)	18,4	18,9
Ratio total (%)	18,4	18,9
Ratio risque⁴⁾		
Valeur moyenne à risque (risque de marché) (Average Value at Risk)	2,5	5,4

¹⁾ La Banque des Règlements Internationaux (BRI) est la plus ancienne organisation financière internationale. Elle gère une partie des réserves internationales de change, et est de facto considérée comme la banque des banques centrales du monde. La BRI est établie à Bâle (en Suisse). Elle publie des critères en matière de structure de capital et des ratios prudentiels correspondant.

²⁾ Actuellement, les capitaux propres du Groupe Vontobel sont exclusivement composés d'actions ordinaires de première catégorie („Common Equity Tier 1 capital“).

³⁾ Actuellement, le Tier 1, est également appelé capital de base („core capital“). Il constitue une partie du capital de la banque et est principalement composé de capitaux libérés (capital social) et de bénéfices non distribués (réserves sur bénéfices, provision pour passif, fonds pour risques bancaires généraux).

⁴⁾ Valeur à Risque Moyenne à 12 mois („Average Value At Risk 12 months“) pour positions dans les Produits Financiers du de la filiale banque d'investissement bancaire. La simulation historique de Valeur à Risque („Value At Risk“); niveau de confiance de 99%; 1 jour de détention; période d'observation historique de 4 ans.

Déclarations sur les perspectives du Groupe Vontobel Il n'y a eu aucune détérioration significative depuis la date de publication des états financiers annuels audités les plus récents (31 décembre 2018) concernant les perspectives du Groupe Vontobel.

	État de l'évolution de la situation du Groupe Vontobel	– Sans Objet – Aucun changement significatif n'a affecté la situation financière ou commerciale du Groupe Vontobel depuis la date de publication des états financiers audités (31 décembre 2018).
B.19 avec B.13	Evènement récent propre au Garant et présentant un intérêt significatif pour l'évaluation de sa solvabilité.	– Sans Objet – Il n'y a pas d'évènement récent que le Garant Suisse considère comme significatif pour l'évaluation de sa solvabilité.
B.19 avec B.14	Structure du Groupe et position du Garant au sein du groupe/ Dépendance du Garant aux autres entités du groupe	Le Garant Suisse est la société-mère du Groupe Vontobel. Pour des informations quant à la structure organisationnelle, lire en conjonction avec B.19 et B.5 ci-dessus. L'activité commerciale du Garant Suisse est particulièrement influencée par la situation et l'activité des sociétés opérationnelles (consolidées) Vontobel.
B.19 avec B.15	Description des principales activités du Garant	Aux termes de l'article 2 des statuts, l'objet social de Vontobel Holding AG est l'investissement dans des sociétés de toute sorte en Suisse et à l'étranger. Le Garant Suisse peut acquérir, grever et vendre des biens en Suisse et à l'étranger. Elle peut également réaliser toute activité entrant dans le cadre de son objectif commercial. Le Groupe Vontobel est un groupe de banques privées suisses aux activités internationales, basé à Zurich. Il se spécialise dans la gestion d'actifs pour ses clients et partenaires privés ou institutionnels et exerce ses activités dans trois unités opérationnelles, la Banque Privée, la Banque d'Investissement et la Gestion d'Actifs.
B.19 avec B.16	Intérêts et contrôle du Garant	Les principaux actionnaires de Vontobel Holding AG (Fondation Vontobel, Vontrust AG, Advontes AG, Pellegrinus Holding AG et un pool étendu) sont les suivants les parties à un accord de mise en commun (pooling agreement). Au lundi 31 décembre 2018, 50,7% de toutes les actions de Vontobel Holding AG émises sont liées par l'accord de mise en commun (pooling agreement).

]

Section C – Instruments Financiers

C.1	Type et classe des Instruments Financiers, numéro d'identification des Instruments Financiers	<p>Les Instruments Financiers sont négociables[uniquement dans le cas des Certificats italiens dématérialisés: et caractérisés comme des produits dérivés titrisés classés dans la Catégorie [A] [et/ou] [B] conformément aux règles et instructions actuelles de la Borsa Italiana S.p.A.]. Le niveau du Montant Comptant (voir Elément C.15 ci-dessous) dépend du rendement des sous-jacents [correspondants] (voir Elément C.15 et C.20 ci-dessous).</p> <p>Le niveau du Montant Comptant (voir Elément C.15 ci-dessous) dépend du rendement des sous-jacents [correspondants] (voir Elément C.15 et C.20 ci-dessous).</p> <p>Forme des Instruments Financiers les Instruments Financiers [de chaque Classe] représentent des titres au porteur, conformément à la section 793 du code civil allemand (<i>Bürgerliches Gesetzbuch</i>, „BGB“) et sont matérialisés par un certificat global (<i>Sammelurkunde</i>), conformément à la section 9 de la loi allemande de dépôt de titres (<i>Depotgesetz</i>) (le „Certificat Global“). Le Certificat Global est déposé auprès du Dépositaire Central des Instruments Financiers (tel que défini ci-après). Aucun titre financier ne sera émis sous forme de certificat („no definitive securities“).]</p> <p>[<i>Instruments Financiers sous la forme du Certificat Global Allemand: Instruments Financiers TEFRA C (Certificat Global Permanent)</i>]: Les Instruments Financiers [de chaque Classe] représentent des titres au porteur, conformément à la section 793 du Code civil allemand (<i>Bürgerliches Gesetzbuch</i>, „BGB“) et sont matérialisés par un certificat global permanent (le „Certificat Global Permanent“ ou „Certificat Global“), sans coupon qui doit être signé à la main ou par télécopie par deux signataires agréés de l'Emetteur et doit être authentifié par l'Agent de Paiement ou pour son compte. Les Porteurs d'Instruments Financiers ne sont pas habilités à demander la livraison d'Instruments Financiers définitifs.</p>
------------	---	---

Le Certificat Global est déposé auprès du Dépositaire Central des Instruments Financiers (tel que défini ci-après). Aucun titre financier ne sera émis sous forme de certificat („no definitive securities“).]

[Instruments Financiers sous la forme du Certificat Global Allemand - Instruments Financiers TEFRA D (Certificat Global Temporaire – Échange): Les Instruments Financiers [de chaque Classe] représentent des titres au porteur, conformément à la section 793 du code civil allemand (**Bürgerliches Gesetzbuch**, „BGB“) et sont matérialisés initialement par un certificat global temporaire (le „**Certificat Global Temporaire**“), sans coupons qui pourra être échangé contre un certificat global permanent (le „**Certificat Global Permanent** » et, conjointement avec le **Certificat Global Temporaire**, chacun étant un „**Certificat Global**“) sans coupons. Chaque Certificat Global doit être signé à la main ou par télécopie par deux signataires agréés de l'Emetteur et chacun doit être authentifié par l'Agent de Paiement ou pour son compte. Les Porteurs d'Instruments Financiers ne sont pas habilités à demander la livraison d'Instruments Financiers définitifs. Le Certificat Global Temporaire est échangé contre le Certificat Global Permanent à une date (la „**Date de l'Échange**“), au plus tôt 40 jours après la Date d'Émission. Cet échange n'est effectué que lors de la livraison des attestations indiquant que le(s) bénéficiaire(s) effectif(s) des Instruments Financiers représentés par le Certificat Global Temporaire n'est(ne sont) pas une(des) ressortissant(s) américain(s). Toute attestation visée reçue par l'Agent de Paiement le ou après le 40^e jour après la Date d'Émission sera traitée comme une demande d'échanger ce Certificat Global Temporaire tel que décrit ci-dessus. Les instruments financiers livrés en échange du Certificat Global Temporaire ne sont livrés qu'en dehors des États-Unis. Le Certificat Global est déposé auprès du Dépositaire Central des Instruments Financiers (tel que défini ci-après). Aucun titre financier ne sera émis sous forme de certificat („no definitive securities“).]

[Instruments Financiers sous la forme d'Instruments Financiers suisses sans certificat: Les Instruments Financiers [de chaque Classe] représentent des Instruments Financiers intermédiés (les „**Instruments Financiers Intermédiés**“), conformément au droit fédéral suisse relatif aux Instruments Financiers Intermédiés (*Bundesgesetz über Bucheffekten*, „BEG“). Ils sont émis sous forme dématérialisée, conformément à l'article 973 c du code civil suisse (*droit des obligations*) en tant qu'Instruments Financiers dématérialisés („*uncertificated securities*») (Wertrechte). Ces Instruments Financiers dématérialisés («*uncertificated securities*») sont créés par l'Emetteur lors de leur enregistrement dans un registre d'Instruments Financiers dématérialisés («*uncertificated securities*») tenu par ce dernier. Les Instruments Financiers dématérialisés («*uncertificated securities*») sont ensuite enregistrés dans le registre principal du Dépositaire Central des Instruments Financiers. Lorsque les Instruments Financiers dématérialisés («*uncertificated securities*») sont enregistrés au registre principal du Dépositaire central des Instruments Financiers et qu'ils sont crédités sur un ou plusieurs comptes de titres, les Instruments Financiers Intermédiés sont créés conformément à l'article 6(1) c) du BEG.]

[Instruments Financiers sous la forme d'Instruments Financiers danois dématérialisés («uncertificated securities»): Les Instruments Financiers sont émis sans certificat et sous forme dématérialisée; ils sont certifiés par une inscription au registre du système du Dépositaire Central des Instruments Financiers (tel que défini ci-dessous) pour l'enregistrement des Instruments Financiers et la compensation des opérations sur titres (le „**Système de Compensation**“), conformément à la loi consolidée n° 1530 du 2 décembre 2015 sur le commerce des Instruments Financiers (la „**Loi sur le commerce des Instruments Financiers**“), telle qu'amendée, ainsi que les décrets afférents, en ce compris le Décret n°819 du 26 juin 2013 sur l'enregistrement des Instruments Financiers dématérialisés („*uncertificated securities*“) dans les dépositaires centraux des Instruments Financiers (Bekendtgørelse om registrering m.v. af fondsaktiver i en værdipapircentral) (l'„**Ordre d'Enregistrement**“). Le transfert des Instruments Financiers et toute autre mesure d'enregistrement doivent être réalisés conformément à la Loi sur le commerce des Instruments Financiers ainsi qu'à toute réglementation, règle et procédure opérationnelle applicables à ce transfert et/ou parfois émises par le Dépositaire Central des Instruments Financiers. Les Instruments Financiers sont émis sans certificat et sous forme d'une inscription en compte dématérialisée; à cet égard, aucun Instrument financier international ou Instrument Financier représenté par un certificat ne sera émis („definitive securities“). Les Instruments Financiers émis et compensés par le Dépositaire Central des Instruments Financiers sont cessibles et leur cession sur le territoire du Danemark n'est soumise à

aucune restriction. L'Emetteur peut recevoir, s'il le demande au Dépositaire Central des Instruments Financiers, un extrait du registre des Instruments Financiers.]

[Instruments Financiers sous la forme d'Instruments Financiers hollandais dématérialisés: Les Instruments Financiers [de chaque Classe] sont enregistrés par une inscription en compte dématérialisée au Nederlands Centraal Instituut voor Giraal Effectenverkeer B.V., Herengracht 459-469, 1017 BS Amsterdam, Pays-Bas („**Nederland**“). Aucun Instrument Financier représenté par un certificat ne sera émis. Les Instruments Financiers sont soumis au „Securities Giro Act“ hollandais (*Wet giraal effectenverkeer*, „**Wge**“) (tel que modifié de temps en temps) ainsi qu'aux règles émises d'Euroclear Nederland. La remise (*uitlevering*) des Instruments Financiers ne sera possible que dans les circonstances restreintes déterminées par le Wge. Les Porteurs d'Instruments Financiers ont des droits de copropriété et/ou d'autres droits comparables en lien avec les Instruments Financiers dématérialisés («uncertificated securities»). Ces intérêts ou droits sont cessibles, conformément au Wge et aux règles et règlements applicables à et/ou émis par Euroclear Nederland.]

[Instruments Financiers sous la forme d'Instruments financiers finnois enregistrés: Les Instruments Financiers [de chaque Classe] seront sous forme dématérialisée et seront matérialisés par l'inscription en compte dans le système du Dépositaire Central des Instruments Financiers pour l'enregistrement des instruments financiers et le règlement des transactions d'instruments financiers, conformément à la loi finnoise sur l'inscription en compte (827/1991, telle que modifiée ou adoptée de nouveau périodiquement) et la réglementation finnoise sur l'inscription en compte et les opérations de compensation (348/2017, telle que modifiée ou adoptée de nouveau périodiquement), conformément auxquels il n'y aura pas d'instrument financiers certifiés.]

[Instruments Financiers sous la forme de Titres au Porteur Français Dématérialisés: Les Instruments Financiers [de chaque Classe] sont émis au porteur sous forme dématérialisée (*titres au porteur dématérialisés*). La propriété des Instruments Financiers résultera d'une inscription en compte dans le système d'Euroclear France S.A., 66 rue de la Victoire, 75009 Paris, France („**Euroclear France**“), agissant en qualité de dépositaire central de titres, chargé de créditer les comptes des propriétaires, conformément aux dispositions relatives à l'inscription en compte du Code monétaire et financier français (actuellement aux articles L.211-3 et suivants ainsi que R.211-1 et suivants du Code Monétaire et Financier français). Aucun titre de propriété physique (en ce compris les certificats représentatifs, conformément à l'article R.211-7 du Code Monétaire et Financier) ne sera émis au titre des Instruments Financiers. La cession des Instruments Financiers et toute autre mesure d'enregistrement doit se faire conformément au Code monétaire et financier français, aux règlements, règles et procédures opérationnelles applicables à et/ou émises par Euroclear France.]

[Instruments Financiers sous la forme d'Instruments Financiers italiens dématérialisés: Les Instruments Financiers [de chaque Classe] sont émis au porteur sans certificat et par l'inscription en compte dématérialisée, conformément à la Loi sur les Services Financiers italienne (*Testo Unico della Finanza*); ils sont compensés et enregistrés auprès du Dépositaire Central des Instruments Financiers (tel que défini ci-dessous), conformément au décret législatif no. 258, en date du 24 février 1998 et aux règles applicables gouvernant les dépositaires centraux, les services de règlement, les services de garanties et autres sociétés de gestion, émis par la Banque d'Italie et les régulateurs d'Instruments Financiers italiens (*Commissione Nazionale per le Società e la Borsa* – „**CONSOB**“). Aucun titre sous forme de certificat, qu'il soit global, temporaire ou permanent, ou Instruments Financiers définitifs ne sera émis sous forme de certificat («uncertificated securities») au titre des Instruments Financiers italiens sans certificat.

[Instruments Financiers sous la forme d'Instruments Financiers norvégiens nominatifs: Les Instruments Financiers [de chaque Classe] sont émis sous forme d'inscription dématérialisée et sont attestés par une inscription en compte dans le système du Dépositaire Central des Instruments Financiers (tel que défini ci-dessous) pour l'enregistrement des Instruments Financiers et la compensation des opérations sur Instruments Financiers, conformément à la loi norvégienne sur l'enregistrement des Instruments Financiers (*lov om registrering av finansielle instrumenter 2002 5 juli. Nr. 64*). Aucune Instrument Financier représenté par un certificat („definitive securities“) ne sera émi au titre des Instruments Financiers. Les Instruments Financiers émis par le Dépositaire

Central des Instruments Financiers doivent se conformer à la Loi norvégienne sur le commerce des Instruments Financiers, ainsi qu'à toute procédure applicable à et/ou émise par le Dépositaire Central des Instruments Financiers, en ce compris leurs amendements. La cession des Instruments Financiers et tout autre enregistrement se fait conformément à la loi norvégienne sur l'enregistrement des Instruments Financiers (*lov om registrering av finansielle instrumenter 2002 5 juli. Nr 64*), les règlements, règles et procédures opérationnelles, qui s'applique à et/ou sont édictés par le Dépositaire Central des Instruments Financiers (les „**Règles DCVM norvégiennes**“.)

[Instruments Financiers sous la forme d'Instruments Financiers suédois nominatifs: Les Instruments Financiers [de chaque Classe] sont sous forme dématérialisée et sont certifiés par l'inscription en compte dans le système du Dépositaire Central des Instruments Financiers (tel que défini ci-dessous) pour l'enregistrement et la compensation des transactions d'instruments financiers, conformément au chapitre 4 de la Loi sur les comptes d'instruments financiers suédois (*lag 1998:1479 om vädepapperscentraler och kontoföring av finansiella instrument*) (la „**Loi SFIA**“), de ce fait, aucun titre financier sous forme de certificat („definitive securities“) ne sera émis.]

Dépositaires Centraux des Instruments Financiers

Forme des Instruments Financiers Clearstream Baking AG, Mergenthalerallee 61, 65760 Eschborn, Allemagne]

[*Instruments Financiers sous la forme d'Instruments Financiers suisses sans certificat*: SIX SIS AG, Baslerstrasse 100, 4600 Olten, Suisse]

[*Instruments Financiers sous la forme d'Instruments Financiers danois dématérialisés* („*uncertificated securities*“): VP SECURITIES AVS, Weidekampsgade 14, P.O. Box 4040 2300 Copenhagen S, Danemark]

[*Instruments Financiers sous la forme d'Instruments Financiers hollandais dématérialisés* („*uncertificated securities*“): Nederland Centraal Instituut voor Giral Effectenverkeer B.V., Herengracht 459-469, 1017 BS Amsterdam, Pays Bas (Euroclear Nederland)]

[*Instruments Financiers sous la forme d'Instruments financiers finnois enregistrés*: Euroclear Finlande Oy, PL 1110, Urho Kekkosen katu 5C, 00101 Helsinki, Finlande]

[*Instruments Financiers sous la forme de Titres au Porteur Français Dématérialisés*: Euroclear France, 66 rue de la Victoire 75009 Paris, France]

[*Instruments Financiers sous la forme d'Instruments Financiers italiens dématérialisés*: Monte Titoli S.p.A., Piazza degli Affari, 6, 20123 Milan, Italie]

[*Instruments Financiers sous la forme d'Instruments Financiers norvégiens nominatifs*: Dépôt Central des Instruments Financiers norvégien VPS ASA, P.O. Box 4, 0051, Oslo, Norvège]

[Instruments Financiers sous la forme d'Instruments Financiers suédois nominatifs: Euroclear Suède AB, Klarabergsviadukten 63, Box 191, SE-101 23 Stockholm, Suède]

Numéro d'identification des Instruments Financiers

ISIN: [•] [dans le cas de classes multiples d'Instruments Financiers, insérer: tel que défini dans le tableau annexé au Résumé spécifique à l'Emission]

WKN: [•] [dans le cas de classes multiples d'Instruments Financiers, insérer: tel que défini dans le tableau annexé au Résumé spécifique à l'Emission]

Valor: [•] [dans le cas de classes multiples d'Instruments Financiers, insérer: tel que défini dans le tableau annexé au Résumé spécifique à l'Emission]

NGM Symbol: [•] [dans le cas de classes multiples d'Instruments Financiers, insérer: tel que défini dans le tableau annexé au Résumé spécifique à l'Emission]

[Mnémonique: [•] [dans le cas de classes multiples d'Instruments Financiers, insérer: tel que défini dans le tableau annexé au Résumé spécifique à l'Emission]

[Le cas échéant, insérer le(s) numéro(s) d'identification supplémentaire(s): [•] [dans le cas de classes multiples d'Instruments Financiers, insérer: tel que défini dans le tableau annexé au Résumé spécifique à l'Emission]

C.2 Devise de l'émission	La devise des Instruments Financiers est [devise] [s'il existe plusieurs classes d'Instruments Financiers, insérer: tel que défini dans le tableau annexé au Résumé Spécifique à l'Emission] (la „ Devise de Règlement “).] [Toute référence à • doit être comprise comme une référence à [insérer le détail de la Devise: •].]
C.5 Description de toute restriction applicable à la cession des Instruments Financiers	– Sans Objet – Les Instruments Financiers sont librement cessibles.
C.8 Description des droits attachés aux Instruments Financiers, en ce compris le classement et la restriction de ces droits	<p>Rachat</p> <p>Les Instruments Financiers confèrent aux Porteur de l'Instrument Financier le droit d'exiger que l'Emetteur rachète les Instruments Financiers à l'échéance par le paiement d'un Montant en Numéraire [pour les Instruments Financiers ayant un style de rachat par livraison (physique), insérer en plus: ou par la livraison [d'actions, de titres représentant des actions (ADR/GDR) ou d'autres titres porteurs d'intérêt] [obligations] [parts de placement] [certificats indiciels] [produits négociés en bourse, „ETP“]], tels que décrits dans la rubrique C.15.</p> <p>L'Emetteur a le droit d'ajuster les Termes et Conditions ou, à titre extraordinaire, d'annuler les Instruments Financiers lors de la survenance de certains évènements. En cas de perturbation du marché, l'Emetteur peut repousser la date ainsi affectée et, le cas échéant, déterminer, à son appréciation raisonnable, un taux, un niveau ou un cours du sous-jacent qui soit pertinent pour l'évaluation des Instruments Financiers (pour les Instruments Financiers de droit allemand, sections 315, 317 BGB).</p> <p>[pour les Instruments Financiers qui prévoient la possibilité d'un rachat anticipé, insérer:</p> <p>Le rachat anticipé des Instruments Financiers a lieu automatiquement si les valeurs seuils spécifiées (niveaux de rachat) sont atteintes par le[s] sous-jacent[s].</p> <p>[pour les Instruments Financiers avec un Type d'Intérêt – Intérêt Fixe, insérer en plus: Indépendamment de la performance du [des] sous-jacent[s], le Porteur de l'Instrument Financier recevra un montant d'intérêt, calculé sur la base du taux d'intérêt annuel (voir la rubrique C.15), à l'une ou plusieurs des dates de paiement de l'intérêt (voir la rubrique C.15).]</p> <p>[Dans le cas d'Instruments Financiers avec Constitution d'une Garantie (COSI), insérer:</p> <p>COSI (Collateral Secured Instruments – Instruments Financiers avec Constitution d'une Garantie)</p> <p>Les Instruments Financiers avec Constitution d'une Garantie sont garantis par un accord conclu entre SIX Swiss Exchange AG, SIX SIS AG, Bank Vontobel AG, Zurich, Suisse, en tant que fournisseur de la garantie et Vontobel Financial Products GmbH en tant qu'Emetteur (l'„Accord-Cadre“). Cet accord représente un contrat authentique au profit de tiers en application de l'article 112 (2) du Code d'Obligations Suisse (<i>Schweizerisches Obligationenrecht</i>). L'Investisseur n'est pas partie à l'Accord-Cadre. La constitution d'une garantie est effectuée au profit de SIX Swiss Exchange au moyen d'un droit de gage régulier. La garantie est affectée à un compte de SIX Swiss Exchange auprès de SIX SIS. Les investisseurs n'ont pas de sûretés réelles distinctes propres dans la garantie.</p> <p>Si Bank Vontobel AG en qualité de fournisseur de la garantie ne parvient pas à remplir ses obligations, la garantie sera liquidée par SIX Swiss Exchange ou par un liquidateur en vertu des termes de la réglementation en vigueur.]</p> <p>Loi applicable</p> <p>La forme et le contenu des Instruments Financiers [de chaque Classe] ainsi que les droits et obligations de l'Emetteur et du Porteur des Instruments Financiers sont régis conformément [au droit allemand] [au droit suisse] [, à l'exception de l'enregistrement des Instruments Financiers nominatifs [finlandais] [français] [norvégiens] [suédois] [ou] [les Instruments Financiers non-certifiés [danois] [hollandais] italiens], régis par le droit [danois] [hollandais] [finlandais] [français] [norvégien] [suédois] [italien]].</p>

[Si les Instruments Financiers sont garantis par le Garant Allemand: La forme et le contenu de la Garantie Allemande ainsi que tous les droits et obligations qui en découlent sont régis par le droit allemand.]

[si les Instruments Financiers sont garantis par le Garant Suisse: La forme et le contenu de la Garantie Suisse ainsi que tous les droits et obligations qui en découlent sont régis par le droit suisse.]

Classement des Instruments Financiers

Les obligations issues des instruments financiers constituent des obligations directes et non-garanties de l'Emetteur, elles sont de même rang (*pari passu*) entre elles et par rapport à toutes les autres obligations non garanties et non-subordonnées de l'Emetteur, à l'exception des obligations qualifiées de prioritaires conformément à des règles obligatoires. Les obligations de l'Emetteur ne sont pas garanties par des actifs de l'Emetteur.

[Dans le cas d'Instruments Financiers avec Constitution d'une Garantie (COSI), insérer:

La constitution d'une garantie décrite ci-dessus utilise des actifs du fournisseur de la garantie, Bank Vontobel AG, Zurich.]

Restrictions à ces droits

Conformément aux Termes et Conditions, l'Emetteur peut, en cas de survenance d'événements déterminés, faire des ajustements afin de refléter les changements ou les événements pertinents affectant les Sous-Jacents (tels que définis dans la rubrique C.20 ci-dessous) ou peut, à titre extraordinaire, annuler des Instruments Financiers. Dans le cadre d'une résiliation extraordinaire, les investisseurs perdront l'intégralité de leurs droits décrits ci-dessus. Le montant de résiliation versé risque d'être égal à zéro (0).

En cas de désorganisation des marchés, l'évaluation des Instruments Financiers peut être retardée à propos du Sous-Jacent concerné, et ceci peut affecter la valeur des Instruments Financiers et/ou retarder le paiement du montant en numéraire. Dans de tels cas, l'Emetteur peut, à son appréciation raisonnable, (*pour les Instruments Financiers de droit allemand, sections 315, 317 BGB*), déterminer un taux, niveau ou prix du sous-Jacent concerné, pertinent pour les besoins de l'évaluation des Instruments Financiers.

<p>C.11 Admission sur le marché réglementé et autres marchés équivalents</p>	<p>[si l'admission à la négociation sur un marché réglementé ou un autre marché équivalent n'est pas envisagée, insérer: – Sans Objet –</p> <p>L'admission à la négociation des Instruments Financiers sur un marché réglementé ou un autre marché équivalent n'est pas envisagée.]</p> <p>[si l'admission à la négociation sur un marché réglementé ou un autre marché équivalent est envisagée, insérer: La demande d'admission des Instruments Financiers à la négociation [sera][a été] adressée au [Nordic Growth Market (Bourse Nordique des Produits Dérivés) [Danemark] [Finlande] [Norvège] [Suède] (NDX)], [marché réglementé Euronext [Amsterdam N.V.] [Paris S.A.]] [marché réglementé Mercato Telematico des dérivés titrisés (SeDeX) de la Borsa Italiana S.p.A] [[et] [insérer toute autre bourse à laquelle une demande d'admission à la négociation sur un marché réglementé ou un autre marché équivalent sera adressée: •].]</p> <p>[si (seule) l'admission à la négociation sur un marché réglementé non officiel est envisagée, insérer: La demande [sera][a été] faite pour les Instruments Financiers devant être [uniquement] inclus [en plus] dans le marché réglementé non officiel des bourses suivantes: [Bourse de Francfort (Börse Frankfurt Zertifikate Premium)][Bourse de Stuttgart (EUWAX)][insérer la(les) bourse(s) pour lesquelles une demande sera faite d'inclure les Instruments Financiers dans un marché réglementé non officiel: •].]</p> <p>[La date à laquelle les Instruments Financiers devraient être [inclus] [et] [admis à] la négociation est •.]</p>
<p>C.15 Description de l'impact de la valeur de l'instrument sous-</p>	<p>Les Instruments Financiers ont un élément dérivé, c'est-à-dire qu'il s'agit d'instruments financiers dont la valeur est dérivée de la valeur d'un ou de plusieurs instrument(s) de référence (le(s) „Sous-Jacent(s)“). Les investisseurs peuvent participer à la performance du(des) Sous-Jacent(s), sans acquérir ce(s) Sous-Jacent(s). En raison des diverses</p>

jaçant sur la valeur de l'investissement caractéristiques des Instruments Financiers, un investissement dans les Instruments Financiers n'est pas comparable à un investissement direct dans le Sous-Jacent [respectif].

[pour les Discount Certificates, insérer:

Au moment de l'émission, les Discount Certificates (Certificats d'Escompte) sont indiqués avec une décote par rapport au prix courant du sous-jaçant. À la fin de la durée, la valeur du Discount Certificate (Certificat d'Escompte) correspond à celle du sous-jaçant auquel elle est liée, mais elle se limite au montant maximum.

À l'échéance, l'Emetteur rachètera les Instruments Financiers par le paiement du montant maximum, si le cours de référence du sous-jaçant à la date d'évaluation est égale ou supérieure au plafond (cap).

Si il est établi que le cours de référence du sous-jaçant à la date d'évaluation sera inférieur au plafond, l'Emetteur [paiera un montant en numéraire égal au cours de référence du sous-jaçant à la date d'évaluation (compte tenu du ratio)] [livrera des [[parts de placement] [certificats indiciels] [ETP] liés au] sous-jaçant conformément au *[pour la livraison du sous-jaçant, insérer: ratio]**[pour la livraison des parts de placement, des certificats indiciels ou des ETP liés au sous-jaçant, insérer: numéro de l'actif livrable]*].

[pour les Protect (Pro) Discount Certificates, insérer en plus de la description précédente:

Les Protect [Pro] Discount Certificates ont aussi une barrière qui est inférieure au cours du sous-jaçant au moment de l'émission.

[pour Protect, insérer: À l'échéance, l'Emetteur rachètera les Instruments Financiers par le paiement du montant maximum, si le cours d'observation du sous-jaçant n'a pas [atteint ou] est tombé au-dessous de la barrière pendant la période d'observation, indépendamment du cours du sous-jaçant à la date d'évaluation.

Si le cours d'observation du sous-jaçant a [atteint ou] est tombé au-dessous de la barrière pendant la période d'observation, le Protect Discount Certificate (Certificat d'Escompte Protégé) est converti en un Discount Certificate (Certificat d'Escompte) traditionnel assorti des accords de paiement et de livraison correspondants.]

[pour les Protect Pro, insérer: À l'échéance, l'Emetteur rachètera les Instruments Financiers par le paiement du montant maximum, si le cours de référence du sous-jaçant à la date d'évaluation est supérieure à la Barrière.

Sinon, à la date d'évaluation, l'Emetteur [paiera un montant en numéraire égal au cours de référence du sous-jaçant (compte tenu du ratio)] [livrera des [[parts de placement] [certificats indiciels] [ETP] liés au] sous-jaçant conformément au *[pour la livraison du sous-jaçant, insérer: ratio]**[pour la livraison des parts de placement, des certificats indiciels ou des ETP liés au sous-jaçant, insérer: numéro de l'actif livrable]*].

[pour les (Protect (Pro)) Discount avec une fonction Express, insérer en plus:

La version Express des [Protect [Pro]] Discount Certificates (Certificats d'Escompte) présente aussi une caractéristique de „niveau de rachat“ pour le sous-jaçant, créant une ou plusieurs occasions de paiement anticipé du montant maximum (compte tenu du ratio). Le niveau de rachat consiste en un seuil de cours précisé pour le sous-jaçant respectif.]

[pour les Multi Discount Certificates, insérer en plus de la description des Discount Certificates:

Dans le cas des Multi Discount Certificates, les investisseurs investissent indirectement dans un certain nombre de sous-jacents avec une décote par rapport aux prix courants des sous-jacents respectifs. Toutefois, en contrepartie, leur participation à la hausse des cours est limitée au montant maximum.

À l'échéance, l'Emetteur rachètera les Instruments Financiers par le paiement du montant maximum, si les cours de référence de tous les sous-jacents à la date d'évaluation sont égaux ou supérieurs au prix d'exercice respectif.

Si il est établi qu'à la date d'évaluation, au moins un cours de référence d'un sous-jaçant est inférieur au prix d'exercice respectif applicable, le rachat (style de rachat par règlement en numéraire ou style de rachat par livraison (physique)) correspond à un Discount Certificate

(Certificat d'Escompte) traditionnel lié à l'actif sous-jacent avec la moins bonne performance.]

[pour Protect (Pro) Multi Discount Certificates, insérer en plus de la description des Discount et des Multi Discount Certificates:

Les caractéristiques des Protect [Pro] Multi Discount Certificates incluent une barrière individuelle pour chaque sous-jacent, qui est inférieure au cours du sous-jacent respectif au moment de l'émission.

[pour Protect, insérer: À l'échéance, l'Emetteur rachètera les Instruments Financiers par le paiement du montant maximum, si aucun cours d'observation des sous-jacents n'a [atteint ou] n'est tombé au-dessous de la barrière respective pendant la période d'observation, indépendamment des cours des sous-jacents à la date d'évaluation.

Si au moins un sous-jacent a [atteint ou] est tombé au-dessous de la barrière respective pendant la période d'observation, le Protect Multi Discount Certificate (Certificat d'Escompte multiple Protégé) est converti en un Multi Discount Certificate (Certificat d'Escompte Multiple) assorti des accords de paiement et de livraison correspondants à l'échéance des Instruments Financiers.]

[pour les Protect Pro, insérer: À l'échéance, l'Emetteur rachètera les Instruments Financiers par le paiement du montant maximum, si tous les cours de référence des sous-jacents à la date d'évaluation sont [égaux ou] supérieurs à la barrière respective.

Si le cours de référence d'au moins un sous-jacent à la date d'évaluation est [égal ou] inférieur à la barrière, l'Emetteur paiera un montant en numéraire ou livrera le sous-jacent conformément aux accords de paiement et de livraison pour un Multi Discount Certificate.]]

[pour les Bonus Certificates, insérer:

Le mécanisme de bonus pour les Bonus Certificates (Certificats de Bonus) consiste en un niveau de bonus et une barrière. Le niveau du bonus est précisé au moment de l'émission au-dessus du prix courant du sous-jacent ou qui lui correspond et demeure inchangé pendant l'intégralité de la durée. La barrière est fixée au moment de l'émission, au-dessous du prix courant du sous-jacent.

Du moment que le cours d'observation du sous-jacent [n'atteint pas ou] ne tombe pas au-dessous de la barrière pendant la période d'observation, à l'échéance des Instruments Financiers, l'investisseur recevra le cours de référence du sous-jacent, compte tenu du ratio, mais au moins le montant du bonus. En raison de cette structure, l'investisseur est en mesure de réaliser des rendements positifs, par comparaison à un investissement direct (toutes les distributions sur le sous-jacent sont ignorées) même dans des marchés évoluant latéralement ou en légère baisse. À des cours supérieurs au niveau du bonus, l'investisseur participe à la performance du sous-jacent sur une base individuelle.

Si le cours d'observation [atteint ou] tombe au-dessous de la barrière pendant la période d'observation, le mécanisme du bonus ne s'applique plus et l'investisseur reçoit [un montant en numéraire égal au cours de référence du sous-jacent (compte tenu du ratio)] des [[[parts de placement] [certificats indiciels] [ETP] liés au] sous-jacent conformément au *[pour la livraison du sous-jacent, insérer: ratio][pour la livraison des parts de placement, des certificats indiciels ou des ETP liés au sous-jacent, insérer: numéro de l'actif livrable].]*

[Pour les Bonus Pro Certificates, insérer:

Le mécanisme de bonus pour les Bonus Pro Certificates consiste en un niveau de bonus et une barrière. Le niveau du bonus est précisé au moment de l'émission au-dessus du prix courant du sous-jacent ou qui lui correspond et demeure inchangé pendant l'intégralité de la durée. La barrière est fixée au moment de l'émission, au-dessous du prix courant du sous-jacent.

À condition qu'à la date d'évaluation, le cours de référence du sous-jacent soit [égal ou] supérieur à la barrière, à l'échéance des Instruments Financiers, l'investisseur recevra le cours de référence du sous-jacent, compte tenu du ratio, mais au moins le montant du bonus. En raison de cette structure, l'investisseur est en mesure de réaliser des rendements positifs, par comparaison à un investissement direct (toutes les distributions

sur le sous-jacent sont ignorées) même dans des marchés évoluant latéralement ou en légère baisse. À des cours supérieurs au niveau du bonus, l'investisseur participe à la performance du sous-jacent sur une base individuelle.

Si le cours de référence du sous-jacent à la date d'évaluation est [égal ou] inférieur à la barrière, l'Émetteur [paiera un montant en numéraire égal au cours de référence du sous-jacent (compte tenu du ratio)] [livrera des [[parts de placement] [certificats indiciels] [ETP] liés au] sous-jacent conformément au [pour la livraison du sous-jacent, insérer: ratio][pour la livraison des parts de placement, des certificats indiciels ou des ETP liés au sous-jacent, insérer: numéro de l'actif livrable].]

[pour les Bonus Cap (Pro) Certificates, insérer en plus:

Les Bonus Cap [Pro] Certificates ont aussi un plafond, qui est supérieur ou égal au niveau du bonus. Cela signifie que les investisseurs ne peuvent participer aux augmentations du cours du sous-jacent qu'à hauteur de ce plafond (cap). Pour les Bonus Cap [Pro] Certificates, par conséquent, le montant en numéraire est, dès le départ, limité au montant maximum (c'est-à-dire que le plafond prend en compte le ratio).]

[pour les Multi Bonus Certificates, insérer en plus des Bonus Certificates:

Les Multi Bonus Certificates permettent à l'investisseur de participer à la performance de plusieurs sous-jacents. Le mécanisme du bonus consiste en un montant nominal, un niveau de bonus, un prix d'exercice pour chaque sous-jacent, et en une barrière pour chaque sous-jacent qui est inférieure au prix d'exercice du sous-jacent respectif.

Si aucun cours d'observation des sous-jacents n'a touché la barrière respective ou n'est tombé en dessous de cette dernière pendant la période d'observation, l'investisseur participe à la [performance du sous-jacent affichant la [plus faible][plus forte] performance][la performance moyenne des sous-jacents exprimée en pourcentage], mais recevra au moins le niveau du bonus.

Si au moins un cours d'observation d'un sous-jacent a [atteint ou] est tombé au-dessous de la barrière respective pendant la période d'observation, le mécanisme du bonus ne s'applique plus et l'investisseur recevra [un montant en numéraire égal au montant nominal multiplié par la performance du sous-jacent affichant la [plus faible][plus forte] performance] [[[parts de placement] [certificats indiciels] [ETP] liés au] sous-jacent affichant la performance concernée conformément au [pour la livraison du sous-jacent, insérer: ratio][pour la livraison des parts de placement, des certificats indiciels ou des ETP liés au sous-jacent, insérer: numéro de l'actif livrable].]

[pour les Multi Bonus Pro Certificates, insérer en plus des Bonus Certificates:

Les Multi Bonus Pro Certificates permettent à l'investisseur de participer à la performance de plusieurs sous-jacents. Le mécanisme du bonus consiste en un montant nominal, un niveau de bonus, un prix d'exercice pour chaque sous-jacent, et en une barrière pour chaque sous-jacent qui est inférieure au prix d'exercice du sous-jacent respectif.

Si les cours de référence de tous les sous-jacents sont supérieurs à la barrière respective à la date d'évaluation, l'investisseur participera à la [performance du sous-jacent affichant la [plus faible][la plus forte] performance] [la performance moyenne exprimée en pourcentage de tous les sous-jacents], mais recevra au moins le niveau du bonus.

Si le cours de référence d'au moins un sous-jacent est égal ou inférieur à la barrière respective à la date d'évaluation, le mécanisme du bonus ne s'applique plus et l'investisseur recevra [un montant en numéraire égal au montant nominal multiplié par la [performance du sous-jacent affichant la [plus faible][plus forte] performance] [performance moyenne exprimée en pourcentage de tous les sous-jacents]] [des] [[[parts de placement] [certificats indiciels] [ETP] liés au] sous-jacent affichant la performance concernée conformément au [pour la livraison du sous-jacent, insérer: ratio][pour la livraison des parts de placement, des certificats indiciels ou des ETP liés au sous-jacent, insérer: numéro de l'actif livrable].]

[pour les Multi Bonus Cap (Pro) Certificates, insérer en plus:

La caractéristique particulière des Multi Bonus Cap [Pro] Certificates par rapport aux Multi Bonus [Pro] Certificates est qu'ils ont aussi un plafond, qui est fixé comme pourcentage supérieur ou égal au niveau du bonus.

Cela signifie que les investisseurs ne peuvent participer aux augmentations de cours des sous-jacents qu'à hauteur de ce plafond (cap). Pour les Multi Bonus Cap [Pro] Certificates, par conséquent, le montant en numéraire est, dès le départ, limité au montant maximum (c'est-à-dire le montant nominal multiplié par le plafond).]

[pour les Reverse Bonus Certificates avec ratio, insérer:

Dans le cas des Reverse Bonus Certificates, l'investisseur bénéficie, en principe, de la chute du cours du sous-jacent. En revanche, les augmentations du cours du sous-jacent sont normalement défavorables pour l'investisseur. Par conséquent, la valeur de ces certificats augmente en général – sous réserve d'autres facteurs et caractéristiques du produit qui sont importantes pour la valeur des Instruments Financiers – lorsque le cours du sous-jacent baisse et inversement.

Le mécanisme de bonus pour les Reverse Bonus Certificates consiste en un niveau d'inversement, un niveau de bonus et une barrière.

Si le sous-jacent n'[atteint pas ou] ne dépasse pas la barrière à tout moment pendant la période d'observation, à l'échéance des Instruments Financiers, l'Emetteur paiera la différence entre le niveau d'inversement et le cours de référence du sous-jacent à la date d'évaluation, (compte tenu du ratio), mais au moins le montant du bonus.

Si le sous-jacent [atteint ou] dépasse la barrière au moins une fois pendant la période d'observation, la prétention au paiement du montant du bonus décrit ci-dessus est perdue. Dans ce cas, à l'échéance des Instruments Financiers, l'Emetteur paiera la différence entre le niveau d'inversement et le cours de référence du sous-jacent à la date d'évaluation, (compte tenu du ratio), (mais au moins zéro (0)).]

[pour les Reverse Bonus Certificates à montant nominal, insérer:

Dans le cas des Reverse Bonus Certificates, l'investisseur bénéficie, en principe, de la chute du cours du sous-jacent. En revanche, les augmentations du cours du sous-jacent sont normalement défavorables pour l'investisseur. Par conséquent, la valeur de ces certificats augmente en général – sous réserve d'autres facteurs et caractéristiques du produit qui sont importantes pour la valeur des Instruments Financiers – lorsque le cours du sous-jacent baisse et inversement.

Le mécanisme de bonus pour les Reverse Bonus Certificates consiste en un niveau d'inversement, un niveau de bonus et une barrière.

Si le sous-jacent n'[atteint pas ou] ne dépasse pas la barrière à tout moment pendant la période d'observation, à l'échéance des Instruments Financiers, l'Emetteur paiera un montant en numéraire calculé sur la base de la performance inverse du sous-jacent depuis la date d'émission. Dans ce cas, le montant en numéraire est égal au montant nominal multiplié par la différence, divisé par le cours de référence initial, entre le niveau d'inversement et le cours de référence du sous-jacent à la date d'évaluation, mais au moins jusqu'au montant du bonus.

Si le sous-jacent [atteint ou] dépasse la barrière au moins une fois pendant la période d'observation, la prétention au paiement du montant du bonus décrit ci-dessus est perdue. Dans ce cas, le montant en numéraire payé par l'Emetteur à l'échéance des Instruments Financiers est égal au montant nominal multiplié par la différence, divisé par le cours de référence initial, entre le niveau d'inversement et le cours de référence du sous-jacent à la date d'évaluation, (mais au moins zéro (0)).]

[pour les Reverse Bonus Pro Certificates, insérer en plus:

Généralement, les Reverse Bonus Pro Certificates fonctionnent de la même façon que les Reverse Bonus Certificates décrits ci-dessus. Toutefois, la barrière n'est pas observée

pendant une période d'observation, mais seulement à la date d'évaluation au moment de la détermination du cours de référence (observation du cours de clôture).

Dans le cas des Reverse Bonus Pro Certificates, l'investisseur reçoit, par conséquent, le montant en numéraire calculé comme indiqué ci-dessus si le cours de référence du sous-jacent, à la date d'évaluation, n'[atteint] pas [ou] ne dépasse pas la barrière.

Si le cours de référence du sous-jacent à la date d'évaluation [atteint ou] dépasse la barrière, la prétention au paiement du montant du bonus décrit ci-dessus est perdue et l'investisseur reçoit le montant en numéraire correspondant, tel que décrit ci-dessus.]

[pour les Reverse Bonus Cap (Pro) Certificates, insérer en plus:

Les Reverse Bonus Cap [Pro] Certificates fonctionnent de la même façon que les Reverse Bonus Certificates traditionnels avec une exception importante: en plus d'un niveau d'inversement, d'un niveau de bonus et d'une barrière, ces Instruments Financiers ont aussi un plafond, qui est inférieur ou égal au niveau du bonus.

Cela signifie que les investisseurs ne peuvent participer aux chutes du cours du sous-jacent que jusqu'au plafond. Pour les Reverse Bonus Cap [Pro] Certificates, par conséquent, le montant en numéraire est, dès le départ, limité au montant maximum.]

[pour (Best Entry) (Protect (Pro)) Fix Coupon Express Certificates/Notes, insérer:

La caractéristique qui distingue [Best Entry] [Protect [Pro]] Fix Coupon Express [Certificates][Notes] est que le moment de leur rachat dépend de savoir si le [cours de référence] [cours d'observation] du sous-jacent a [atteint ou] dépassé le niveau de rachat respectif applicable à la date d'évaluation. Si tel est le cas, la durée de vie des Instruments Financiers prend fin de manière anticipée et l'investisseur reçoit le [paiement du montant nominal] [paiement d'un montant en numéraire égal au montant nominal multiplié par [la performance du sous-jacent, mais au moins jusqu'au montant nominal,][au facteur de rachat]] [respectif applicable] suivant la date d'évaluation à laquelle le niveau de rachat était [atteint ou] dépassé. Si le cours de référence du sous-jacent à une date d'évaluation est [égal ou] inférieur au niveau de rachat applicable, la durée de [Best Entry] [Protect [Pro]] Fix Coupon Express [Certificate][Note] continue jusqu'à la prochaine date d'évaluation, moment auquel les conditions d'un rachat anticipé sont de nouveau examinées.

Si'il n'y a pas eu de rachat anticipé, ce qui suit s'applique:

[pour Fix Coupon Express Certificates/Notes, insérer:

Si le cours de référence du sous-jacent à la date d'évaluation finale est [égal ou] supérieur au [prix d'exercice] [niveau de rachat final], l'investisseur reçoit le montant nominal.

Si, par contre, le cours de référence du sous-jacent à la date d'évaluation finale est [égal ou] inférieur au [prix d'exercice] [niveau de rachat final], l'investisseur recevra [un montant en numéraire égal au montant nominal multiplié par la performance du sous-jacent] des [[[parts de placement] [certificats indiciels] [ETP] liés au] sous-jacent conformément au [pour la livraison du sous-jacent, insérer: ratio][pour la livraison des parts de placement, des certificats indiciels ou des ETP liés au sous-jacent, insérer: numéro de l'actif livrable]]. Dans ce cas, la valeur équivalente du rachat sera inférieure au montant nominal.]

[pour Protect Fix Coupon Express Certificates/Notes, insérer:

Si un évènement de barrière n'est pas survenu, l'investisseur reçoit le montant nominal.

Si un évènement de barrière est survenu, mais si le cours de référence du sous-jacent à la date d'évaluation finale est [égal ou] supérieur au [prix d'exercice] [niveau de rachat final], l'investisseur reçoit le montant nominal.

Si un évènement de barrière est survenu et si le cours de référence du sous-jacent à la date d'évaluation finale est [égal ou] inférieur au [prix d'exercice] [niveau de rachat final], l'investisseur recevra [un montant en numéraire égal au montant nominal multiplié par la performance du sous-jacent] des [[[parts de placement] [certificats indiciels] [ETP] liés au] sous-jacent conformément au [pour la livraison du sous-jacent, insérer: ratio][pour la livraison des parts de placement, des certificats indiciels ou des ETP liés au sous-jacent,

insérer: numéro de l'actif livrable]]. Dans ce cas, la valeur équivalente du rachat sera inférieure au montant nominal.]

[pour les Protect Pro Fix Coupon Express Certificates/Notes, insérer:

Si un événement de barrière n'est pas survenu, l'investisseur reçoit le montant nominal.

Si un événement de barrière est survenu, l'investisseur recevra [un montant en numéraire égal au montant nominal multiplié par la performance du sous-jacent] des [[[parts de placement] [certificats indiciels] [ETP] liés au] sous-jacent conformément au *[pour la livraison du sous-jacent, insérer: ratio]**[pour la livraison des parts de placement, des certificats indiciels ou des ETP liés au sous-jacent, insérer: numéro de l'actif livrable]*. Dans ce cas, la valeur équivalente du rachat sera inférieure au montant nominal.]

[pour (Best Entry) Protect (Pro) Fix Coupon Express Certificates/Notes, insérer en plus:

Un événement de barrière survient si *[pour Protect (à l'exception de Pro), insérer: le prix d'observation du sous-jacent est [égal ou] inférieur à la barrière au moins une fois pendant la période d'observation] [pour Protect Pro, insérer: le cours de référence du sous-jacent est [égal ou] inférieur à la barrière à la date d'évaluation finale].]*

[pour Best Entry (Protect (Pro)) Fix Coupon Express Certificates/Notes, insérer en plus:

Dans ce cas, les seuils de cours pertinents du sous-jacent ne sont pas précisés à la date d'émission (voir E.3), mais ultérieurement. Cela est fait sur la base du [cours de référence][cours de Best Entry (Meilleure Entrée)] le plus bas du sous-jacent observé pendant la période de Best Entry (Meilleure Entrée).]

[si un Unconditional Bonus Payment s'applique, insérer: En plus, l'investisseur reçoit un montant de bonus à chaque date de paiement du bonus. Le montant de bonus est payé indépendamment de la performance du sous-jacent. Suite à un rachat anticipé, aucun (autre) paiement de bonus n'est effectué sur les Instruments Financiers.]

[si un intérêt est payable, insérer: En plus, l'investisseur reçoit un montant d'intérêt à une ou plusieurs dates de paiement de l'intérêt. Le paiement de l'intérêt est indépendant de la performance du sous-jacent. Dans le cas d'un rachat anticipé, la période d'accumulation de l'intérêt prend fin de manière anticipée.])

[pour (Best Entry)(Memory) (Protect (Pro)) Express Certificates/Notes, insérer:

La caractéristique qui distingue [Best Entry][Memory] [Protect [Pro]] Express [Certificates][Notes] est que le moment de leur rachat dépend de savoir si le [cours de référence] [cours d'observation] du sous-jacent a [atteint ou] dépassé le niveau de rachat respectif applicable à une date d'évaluation. Si tel est le cas, la durée de vie des Instruments Financiers prend fin de manière anticipée et l'investisseur reçoit le [paiement du montant nominal] [paiement d'un montant en numéraire égal au montant nominal multiplié par [la performance du sous-jacent, mais au moins jusqu'au montant nominal,]] au facteur de rachat]] [respectif applicable] suivant la date d'évaluation à laquelle le niveau de rachat était [atteint ou] dépassé. Si le cours de référence du sous-jacent à une date d'évaluation est [égal ou] inférieur au niveau de rachat applicable, la durée de [Best Entry][Memory] [Protect [Pro]] Express [Certificate][Note] continue jusqu'à la prochaine date d'évaluation, moment auquel les conditions d'un rachat anticipé sont de nouveau examinées.

S'il n'y a pas eu de rachat anticipé, ce qui suit s'applique:

[pour (Memory) Express Certificates/Notes, insérer:

Si le cours de référence du sous-jacent à la date d'évaluation finale est [égal ou] supérieur au [prix d'exercice] [niveau de rachat final], l'investisseur reçoit le montant nominal.

Si, par contre, le cours de référence du sous-jacent à la date d'évaluation finale est [égal ou] inférieur au [prix d'exercice] [niveau de rachat final], l'investisseur recevra [un montant en numéraire égal au montant nominal multiplié par la performance du sous-jacent] des [[[parts de placement] [certificats indiciels] [ETP] liés au] sous-jacent conformément au *[pour la livraison du sous-jacent, insérer: ratio]**[pour la livraison des parts de placement,*

des certificats indiciels ou des ETP liés au sous-jacent, insérer: numéro de l'actif livrable]]. Dans ce cas, la valeur équivalente du rachat sera inférieure au montant nominal.]

[pour les (Memory) Protect Express Certificates/Notes, insérer:

Si un évènement de barrière n'est pas survenu, l'investisseur reçoit le montant nominal.

Si un évènement de barrière est survenu, mais si le cours de référence du sous-jacent à la date d'évaluation finale est [égal ou] supérieur au [prix d'exercice] [niveau de rachat final], l'investisseur reçoit le montant nominal.

Si un évènement de barrière est survenu et si le cours de référence du sous-jacent à la date d'évaluation finale est [égal ou] inférieur au [prix d'exercice] [niveau de rachat final], l'investisseur recevra [un montant en numéraire égal au montant nominal multiplié par la performance du sous-jacent] des [[[parts de placement] [certificats indiciels] [ETP] liés au sous-jacent conformément au [pour la livraison du sous-jacent, insérer: ratio][pour la livraison des parts de placement, des certificats indiciels ou des ETP liés au sous-jacent, insérer: numéro de l'actif livrable]]. Dans ce cas, la valeur équivalente du rachat sera inférieure au montant nominal.]

[pour les (Memory) Protect Pro Express Certificates/Notes, insérer:

Si un évènement de barrière n'est pas survenu, l'investisseur reçoit le montant nominal.

Si un évènement de barrière est survenu, l'investisseur recevra [un montant en numéraire égal au montant nominal multiplié par la performance du sous-jacent] des [[[parts de placement] [certificats indiciels] [ETP] liés au sous-jacent conformément au [pour la livraison du sous-jacent, insérer: ratio][pour la livraison des parts de placement, des certificats indiciels ou des ETP liés au sous-jacent, insérer: numéro de l'actif livrable]]. Dans ce cas, la valeur équivalente du rachat sera inférieure au montant nominal.]

[pour (Best Entry) (Memory) Protect (Pro) Express Certificates/Notes, insérer en plus:

Un évènement de barrière survient si [pour Protect (à l'exception de Pro), insérer: le prix d'observation du sous-jacent est [égal ou] inférieur à la barrière au moins une fois pendant la période d'observation] [pour Protect Pro, insérer: le cours de référence du sous-jacent est [égal ou] inférieur à la barrière à la date d'évaluation finale].]

Si un évènement de bonus est survenu à une date d'observation, l'investisseur reçoit aussi le montant de bonus alloué à cette date d'observation. Sinon, aucun montant de bonus n'est payé pour cette date d'observation. [pour Memory, insérer en plus: Si l'investisseur ne reçoit pas de montant de bonus pour une date d'observation, mais si un évènement de bonus survient à une date d'observation subséquente, alors les paiements de bonus précédemment omis sont payés en plus, à la date d'observation pertinente.]

Un évènement de bonus survient si [le [cours de référence][cours d'observation] du sous-jacent est [égal ou] supérieur au seuil du bonus [au moins une fois] à une date d'observation][insérer une stipulation alternative pour la survenance d'un évènement de bonus, le cas échéant: ●].

Suite à un rachat anticipé, aucun (autre) paiement de bonus n'est effectué sur les Instruments Financiers.

[pour Best Entry (Memory) (Protect (Pro)) Express Certificates/Notes, insérer en plus:

Dans ce cas, les seuils de cours pertinents du sous-jacent ne sont pas précisés à la date d'émission (voir E.3), mais ultérieurement. Cela est fait sur la base du [cours de référence][cours de Best Entry (Meilleure Entrée)] le plus bas du sous-jacent observé pendant la période de Best Entry (Meilleure Entrée).]

[pour (Best Entry) (Protect (Pro)) Multi Fix Coupon Express Certificates/Notes, insérer:

Les [Best Entry] [Protect [Pro]] Multi Fix Coupon Express [Certificates][Notes] sont liés à plusieurs sous-jacents et se distinguent par le fait que le moment de leur rachat dépend de savoir si le [cours de référence][cours d'observation] de tous les sous-jacents a [atteint ou] dépassé le niveau de rachat respectif applicable à une date d'évaluation. Si tel est le cas, la durée de vie des Instruments Financiers prend fin et l'investisseur reçoit le [paiement du montant nominal] [paiement d'un montant en numéraire égal au

montant nominal multiplié par [la performance du sous-jacent affichant la [plus forte][plus faible] performance, mais au moins jusqu'au montant nominal,][le [facteur de rachat]] [respectif applicable] suivant la date d'évaluation à laquelle le niveau de rachat a été [atteint ou] dépassé. Si le cours de référence de même un seul sous-jacent à une date d'évaluation est [égal ou] inférieur à son niveau de rachat applicable, la durée de [Best Entry] [Protect [Pro]] Multi Fix Coupon Express [Certificate][Note] continue jusqu'à la prochaine date d'évaluation, moment auquel les conditions d'un rachat anticipé sont de nouveau examinées.

S'il n'y a pas eu de rachat anticipé, ce qui suit s'applique:

[pour (Best Entry) Multi Fix Coupon Express Certificates/Notes, insérer:

Si le cours de référence de tous les sous-jacents à la date d'évaluation finale est [égal ou] supérieur au [prix d'exercice] [niveau de rachat final] respectif, l'investisseur reçoit le montant nominal.

Si le cours de référence d'au moins un sous-jacent à la date d'évaluation finale est [égal ou] inférieur au [prix d'exercice] [niveau de rachat final] respectif, l'investisseur recevra [un montant en numéraire égal au montant nominal multiplié par la performance du sous-jacent affichant la [plus faible] [plus forte] [insérer la performance alternative pertinente] performance] des [[[parts de placement] [certificats indiciels] [ETP] liés au] sous-jacent affichant la [plus faible] [plus forte] [insérer la performance alternative pertinente] performance, conformément au [pour la livraison du sous-jacent, insérer: ratio][pour la livraison des parts de placement, des certificats indiciels ou des ETP liés au sous-jacent, insérer: numéro de l'actif livrable]]. Dans ce cas, la valeur équivalente du rachat sera inférieure au montant nominal.]

[pour (Best Entry) Protect Multi Fix Coupon Express Certificates/Notes, insérer:

Si un événement de barrière n'est pas survenu, l'investisseur reçoit le montant nominal.

Si un événement de barrière est survenu, mais si le cours de référence de tous les sous-jacents à la date d'évaluation finale est [égal ou] supérieur au [prix d'exercice] [niveau de rachat final] respectif, l'investisseur reçoit le montant nominal.

Si un événement de barrière est survenu et si le cours de référence d'au moins un sous-jacent à la date d'évaluation finale est [égal ou] inférieur au [prix d'exercice] [niveau de rachat final] respectif, l'investisseur recevra [un montant en numéraire égal au montant nominal multiplié par la performance du sous-jacent affichant la [plus faible] [plus forte] [insérer la performance alternative pertinente] performance] des [[[parts de placement] [certificats indiciels] [ETP] liés au] sous-jacent affichant la [plus faible] [plus forte] [insérer la performance alternative pertinente] performance conformément au [pour la livraison du sous-jacent, insérer: ratio][pour la livraison des parts de placement, des certificats indiciels ou des ETP liés au sous-jacent, insérer: numéro de l'actif livrable]]. Dans ce cas, la valeur équivalente du rachat sera inférieure au montant nominal.]

[pour (Best Entry) Protect Pro Multi Fix Coupon Express Certificates/Notes, insérer:

Si un événement de barrière n'est pas survenu, l'investisseur reçoit le montant nominal.

Si un événement de barrière est survenu, l'investisseur recevra [un montant en numéraire égal au montant nominal multiplié par la performance du sous-jacent affichant la [plus faible] [plus forte] [insérer la performance alternative pertinente] performance] des [[[parts de placement] [certificats indiciels] [ETP] liés au] sous-jacent affichant la [plus faible] [plus forte] [insérer la performance alternative pertinente] performance, conformément au [pour la livraison du sous-jacent, insérer: ratio][pour la livraison des parts de placement, des certificats indiciels ou des ETP liés au sous-jacent, insérer: numéro de l'actif livrable]]. Dans ce cas, la valeur équivalente du rachat sera inférieure au montant nominal.]

[pour (Best Entry) Protect (Pro) Multi Fix Coupon Express Certificates/Notes, insérer:

Un événement de barrière survient si [pour Protect (à l'exception de Pro), insérer: le cours d'observation d'au moins un sous-jacent est [égal ou] inférieur à la barrière applicable pour le sous-jacent respectif au moins une fois pendant la période d'observation] [pour Protect Pro, insérer: le cours de référence d'au moins un sous-jacent est [égal ou] inférieur à la barrière pour le sous-jacent respectif à la date d'évaluation finale].]

[pour (Best Entry) Protect (Pro) Multi Fix Coupon Express Certificates/Notes, insérer en plus:

Dans ce cas, les seuils de cours pertinents des sous-jacents ne sont pas précisés à la date d'émission (voir la rubrique E.3), mais ultérieurement. Cela est fait sur la base du [cours de référence][cours de Best Entry (Meilleure Entrée)] le plus bas du sous-jacent respectif observé pendant la période de Best Entry (Meilleure Entrée).]

[si un Unconditional Bonus Payment s'applique, insérer: En plus, l'investisseur reçoit un montant de bonus à chaque date de paiement du bonus. Le montant de bonus est payé indépendamment de la performance du sous-jacent. Suite à un rachat anticipé, aucun (autre) paiement de bonus n'est effectué sur les Instruments Financiers.]

[si un intérêt est payable, insérer: En plus, l'investisseur reçoit un montant d'intérêt à une ou plusieurs dates de paiement de l'intérêt. Le paiement de l'intérêt est indépendant de la performance du sous-jacent. Dans le cas d'un rachat anticipé, la période d'accumulation de l'intérêt prend fin de manière anticipée.])

[pour (Best Entry) (Memory) (Protect (Pro)) Multi Express Certificates/Notes, insérer:

Les [Best Entry] [Memory] [Protect [Pro]] Multi Express [Certificates][Notes] sont liés à plusieurs sous-jacents et se distinguent par le fait que le moment de leur rachat dépend de savoir si le [cours de référence] [cours d'observation] de tous les sous-jacents a [atteint ou] dépassé son niveau de rachat respectif applicable à une date d'évaluation. Si tel est le cas, la durée de vie des Instruments Financiers prend fin de manière anticipée et l'investisseur reçoit le [paiement du montant nominal] [paiement d'un montant en numéraire égal au montant nominal multiplié par [la performance du sous-jacent affichant la [plus forte][plus faible] performance, mais au moins jusqu'au montant nominal.]]le [facteur de rachat]] [respectif applicable] suivant la date d'évaluation à laquelle le niveau de rachat a été [atteint ou] dépassé. Si le cours de référence de même un seul sous-jacent à une date d'évaluation est [égal ou] inférieur à son niveau de rachat applicable, la durée de vie du [Best Entry][Memory] [Protect [Pro]] Multi Express [Certificate][Note] continue jusqu'à la prochaine date d'évaluation, moment auquel les conditions d'un rachat anticipé sont de nouveau examinées.

Si il n'y a pas eu de rachat anticipé, ce qui suit s'applique:

[pour (Best Entry) (Memory) Multi Express Certificates/Notes, insérer:

Si le cours de référence de tous les sous-jacents à la date d'évaluation finale est [égal ou] supérieur au [prix d'exercice] [niveau de rachat final] respectif, l'investisseur reçoit le montant nominal.

Si le cours de référence d'au moins un sous-jacent à la date d'évaluation finale est [égal ou] inférieur au [prix d'exercice] [niveau de rachat final] respectif, l'investisseur recevra [un montant en numéraire égal au montant nominal multiplié par la performance du sous-jacent affichant la [plus faible] [plus forte] [insérer la performance alternative pertinente] performance] des [[[parts de placement] [certificats indiciels] [ETP] liés au] sous-jacent affichant la [plus faible] [plus forte] [insérer la performance alternative pertinente] performance, conformément au [pour la livraison du sous-jacent, insérer: ratio][pour la livraison des parts de placement, des certificats indiciels ou des ETP liés au sous-jacent, insérer: numéro de l'actif livrable]]. Dans ce cas, la valeur équivalente du rachat sera inférieure au montant nominal.]

[pour (Best Entry) (Memory) Protect Multi Express Certificates/Notes, insérer:

Si un événement de barrière n'est pas survenu, l'investisseur reçoit le montant nominal.

Si un événement de barrière est survenu, mais si le cours de référence de tous les sous-jacents à la date d'évaluation finale est [égal ou] supérieur au [prix d'exercice] [niveau de rachat final] respectif, l'investisseur reçoit le montant nominal.

Si un événement de barrière est survenu et si le cours de référence d'au moins un sous-jacent à la date d'évaluation finale est [égal ou] inférieur au [prix d'exercice] [niveau de rachat final] respectif, l'investisseur recevra [un montant en numéraire égal au montant nominal multiplié par la performance du sous-jacent affichant la [plus faible] [plus forte]

[insérer la performance alternative pertinente] performance] des [[[parts de placement] [certificats indiciels] [ETP] liés au] sous-jacent affichant la [plus faible] [plus forte] [insérer la performance alternative pertinente] performance conformément au [pour la livraison du sous-jacent, insérer: ratio][pour la livraison des parts de placement, des certificats indiciels ou des ETP liés au sous-jacent, insérer: numéro de l'actif livrable]]. Dans ce cas, la valeur équivalente du rachat sera inférieure au montant nominal.]

[pour (Best Entry) (Memory) Protect Pro Multi Express Certificates/Notes, insérer:

Si un évènement de barrière n'est pas survenu, l'investisseur reçoit le montant nominal.

Si un évènement de barrière est survenu, l'investisseur recevra [un montant en numéraire égal au montant nominal multiplié par la performance du sous-jacent affichant la [plus faible] [plus forte] [insérer la performance alternative pertinente] performance] des [[[parts de placement] [certificats indiciels] [ETP] liés au] sous-jacent affichant la [plus faible] [plus forte] [insérer la performance alternative pertinente] performance, conformément au [pour la livraison du sous-jacent, insérer: ratio][pour la livraison des parts de placement, des certificats indiciels ou des ETP liés au sous-jacent, insérer: numéro de l'actif livrable]]. Dans ce cas, la valeur équivalente du rachat sera inférieure au montant nominal.]

[pour (Best Entry) (Memory) Protect (Pro) Multi Express Certificates/Notes, insérer en plus:

Un évènement de barrière survient si [pour Protect (à l'exception de Pro), insérer: le cours d'observation d'au moins un sous-jacent est [égal ou] inférieur à la barrière applicable pour le sous-jacent respectif au moins une fois pendant la période d'observation] [pour Protect Pro, insérer: le cours de référence d'au moins un sous-jacent est [égal ou] inférieur à la barrière pour le sous-jacent respectif à la date d'évaluation finale].]

Si un évènement de bonus est survenu à une date d'observation, l'investisseur reçoit aussi le montant de bonus alloué à cette date d'observation. Sinon, aucun montant de bonus n'est payé pour cette date d'observation. [pour Memory, insérer en plus: Si l'investisseur ne reçoit pas de montant de bonus pour une date d'observation, mais si un évènement de bonus survient à une date d'observation subséquente, alors les paiements de bonus précédemment omis sont payés en plus, à la date d'observation pertinente.]

Un évènement de bonus survient si [le [cours de référence][cours d'observation] de tous les sous-jacents est [égal ou] supérieur au seuil du bonus respectif [au moins une fois] à une date d'observation][insérer une stipulation alternative pour la survenance d'un évènement de bonus, le cas échéant: •].

Suite à un rachat anticipé, aucun (autre) paiement de bonus n'est effectué sur les Instruments Financiers.

[pour Best Entry (Memory) (Protect (Pro)) Multi Express Certificates/Notes, insérer en plus:

Dans ce cas, les seuils de cours pertinents des sous-jacents ne sont pas précisés à la date d'émission (voir la rubrique E.3), mais ultérieurement. Cela est fait sur la base du [cours de référence][cours de Best Entry (Meilleure Entrée)] le plus bas du sous-jacent respectif observé pendant la période de Best Entry (Meilleure Entrée).]

[pour Reverse Convertibles, insérer:

Les Reverse Convertibles (Convertibles Inversés) donnent la possibilité de générer un rendement en cas de stagnation, de légère hausse ou de légère baisse des cours du sous-jacent. Un rendement positif peut être obtenu si le sous-jacent maintient simplement son niveau ou enregistre une légère baisse. Normalement, l'investisseur reçoit le bénéfice maximum si [pour Lock-in, insérer: un évènement de lock-in (blocage) est survenu ou] le sous-jacent est [égal ou] supérieur au prix d'exercice qui lui est attribué à la fin de la durée de vie.

[pour Lock-in, insérer: Si un évènement de lock-in (blocage) est survenu, l'investisseur reçoit le montant nominal à l'échéance, quel que soit le cours de référence du sous-jacent à la date d'évaluation. Sinon, ce qui suit s'applique:]

À l'échéance des Instruments Financiers, l'investisseur reçoit le montant nominal, à condition que le cours de référence du sous-jacent à la date d'évaluation soit [égal ou] supérieur au prix d'exercice.

Si toutefois, à la date d'évaluation, le cours de référence du sous-jacent est [égal ou] inférieur au prix d'exercice, l'investisseur participe aux pertes de prix du sous-jacent dans la même mesure et reçoit [un montant en numéraire calculé [à partir du cours de référence du sous-jacent à la date d'évaluation (compte tenu du ratio)][en multipliant le montant nominal par la performance du sous-jacent]] des [[[parts de placement] [certificats indiciels] [ETP] liés au] sous-jacent conformément au [dans le cas de la livraison du sous-jacent, insérer: ratio][dans le cas de la livraison des parts de placement, des certificats indiciels ou des ETP liés au sous-jacent, insérer: numéro de l'actif livrable]]. Dans ce cas, la valeur équivalente du rachat sera inférieure au montant nominal.

[pour Lock-in, insérer: Un événement de lock-in (blocage) survient si le cours de référence du sous-jacent à la date d'observation de lock-in est [égal ou] supérieur au [niveau de lock-in [pertinent].]

En plus, l'investisseur reçoit un montant d'intérêt à une ou plusieurs dates de paiement de l'intérêt. Le paiement de l'intérêt est indépendant de la performance du sous-jacent.]

[pour les Barrier Reverse Convertibles (y compris l'observation du cours de clôture de la barrière), insérer:

Les Barrier Reverse Convertibles (Convertibles Inversés à Barrière) (Protect [Pro] Reverse Convertibles) donnent la possibilité de générer un rendement en cas de stagnation, de légère hausse ou de légère baisse des cours du sous-jacent. Un rendement positif peut être obtenu si le sous-jacent maintient simplement son niveau ou enregistre une légère baisse. Normalement, l'investisseur reçoit le bénéfice maximum si [pour Lock-in, insérer: un événement de lock-in (blocage) est survenu ou] le sous-jacent est [égal ou] supérieur au prix d'exercice qui lui est attribué à la fin de la durée de vie.

[pour Lock-in, insérer: Si un événement de lock-in est survenu, l'investisseur reçoit le montant nominal à l'échéance, indépendamment du fait qu'un événement de barrière soit survenu ou non. Sinon, ce qui suit s'applique:]

À l'échéance, l'investisseur reçoit le montant nominal, à condition qu'un événement de barrière ne soit pas survenu [dans le cas d'une observation continue (Protect), insérer en plus: ou si un événement de barrière est survenu, mais si le cours de référence du sous-jacent à la date d'évaluation est [égal ou] supérieur au prix d'exercice]; sinon, l'investisseur participe aux pertes de prix du sous-jacent dans la même mesure et reçoit [un montant en numéraire calculé [à partir du cours de référence du sous-jacent à la date d'évaluation (compte tenu du ratio)][en multipliant le montant nominal par la performance du sous-jacent]] des [[[parts de placement] [certificats indiciels] [ETP] liés au] sous-jacent, conformément au [dans le cas de la livraison du sous-jacent, insérer: ratio][dans le cas de la livraison des parts de placement, des certificats indiciels ou des ETP liés au sous-jacent, insérer: numéro de l'actif livrable]]. Dans ce cas, la valeur équivalente du rachat sera inférieure au montant nominal.

Un événement de barrière survient si [dans le cas du cours d'observation de clôture (Protect Pro), insérer: le cours de référence du sous-jacent à la date d'évaluation est [égal ou] inférieur à la barrière] [dans le cas d'une observation continue (Protect), insérer: le cours d'observation du sous-jacent est [égal ou] inférieur à la barrière, au moins une fois pendant la période d'observation].

[pour Lock-in, insérer: Un événement de lock-in (blocage) survient si le cours de référence du sous-jacent à la date d'observation de lock-in est [égal ou] supérieur au [niveau de lock-in [pertinent].]

En plus, l'investisseur reçoit un montant d'intérêt à une ou plusieurs dates de paiement de l'intérêt. Le paiement de l'intérêt est indépendant de la performance du sous-jacent.]]

[pour les Multi Reverse Convertibles, insérer:

Les Multi Reverse Convertibles sont liés à de multiples sous-jacents et donnent la possibilité de générer un rendement en cas de stagnation, de légère hausse ou de légère

baisse du cours des sous-jacents. Un rendement positif peut être obtenu si les sous-jacents maintiennent simplement leur niveau ou enregistrent une légère baisse. L'investisseur reçoit le bénéfice maximum si [pour Lock-in, insérer: un évènement de lock-in est survenu ou] les sous-jacents sont [égaux ou] supérieurs aux prix d'exercice qui leur sont attribués à la fin de la durée de vie.

[pour Lock-in, insérer: Si un évènement de lock-in (blocage) est survenu, l'investisseur reçoit le montant nominal, à l'échéance, quel que soit le cours de référence des sous-jacents, à la date d'évaluation. Sinon, ce qui suit s'applique:]

À l'échéance des Instruments Financiers, l'investisseur reçoit le montant nominal, à condition qu'à la date d'évaluation, les cours de référence de tous les sous-jacents soient [égaux ou] supérieurs aux prix d'exercice respectifs.

Si, par contre, à la date d'évaluation, le cours de référence d'au moins un sous-jacent est [égal ou] inférieur à son prix d'exercice respectif, l'Emetteur [paiera un montant en numéraire calculé sur la base [du cours de référence] [de la performance] du sous-jacent affichant la performance] [la plus faible] [la plus élevée] [insérer la performance alternative pertinente] livrera des [[parts de placement] [certificats indiciels] [ETP] liés au] sous-jacent affichant la [pire] [meilleure] performance la [plus faible] [plus élevée] [insérer la performance alternative pertinente] conformément au [pour la livraison du sous-jacent, insérer: ratio][pour la livraison des parts de placement, des certificats indiciels ou des ETP liés au sous-jacent, insérer: numéro de l'actif livrable]]. Dans ce cas, la valeur équivalente du rachat sera inférieure au montant nominal.

[pour Lock-in, insérer: Un évènement de lock-in (blocage) survient si les cours de référence de tous les sous-jacents à la date d'observation du lock-in est [égal ou] supérieur aux [niveaux de lock-in respectifs] [pertinents].]

En plus, l'investisseur reçoit un montant d'intérêt à une ou plusieurs dates de paiement de l'intérêt. Le paiement de l'intérêt est indépendant de la performance des sous-jacents.]

[pour les Barrier Multi Reverse Convertibles, insérer:

Barrier Multi Reverse Convertibles (Protect [dans le cas d'observation du cours de clôture, insérer en plus: Les Pro] Multi Reverse Convertibles) sont liés à de multiples sous-jacents et donnent la possibilité de générer un rendement en cas de stagnation, de légère hausse ou de légère baisse du cours des sous-jacents. Un rendement positif peut être obtenu si les sous-jacents maintiennent simplement leur niveau ou enregistrent une légère baisse. L'investisseur reçoit le bénéfice maximum si [pour Lock-in, insérer: un évènement de lock-in est survenu ou] les sous-jacents sont [égaux ou] supérieurs aux prix d'exercice qui leur sont attribués à la fin de la durée de vie.

[pour Lock-in, insérer: Si un évènement de lock-in est survenu, l'investisseur reçoit le montant nominal à l'échéance, indépendamment du fait qu'un évènement de barrière soit survenu ou non. Sinon, ce qui suit s'applique:]

À l'échéance des Instruments Financiers, l'investisseur reçoit le montant nominal, à condition qu'un évènement de barrière ne soit pas survenu [dans le cas d'une observation continue (Protect), insérer en plus: ou si un évènement de barrière est survenu, mais si, à la date d'évaluation, les cours de référence de tous les sous-jacents sont [égaux ou] supérieurs aux prix d'exercice respectifs].

Si, par contre, un évènement de barrière est survenu [dans le cas d'une observation continue (Protect), insérer en plus: et si le cours de référence d'au moins un sous-jacent à la date d'évaluation est [égal ou] inférieur à son prix d'exercice respectif], l'Emetteur [paiera un montant en numéraire calculé sur la base du [cours de référence] [de la performance] du sous-jacent affichant la [plus faible] [plus forte] [insérer la performance alternative pertinente] performance] [livrera des [[parts de placement] [certificats indiciels] [ETP] liés au] sous-jacent affichant la [plus faible] [plus forte][insérer la performance alternative pertinente] performance, conformément au [pour la livraison du sous-jacent, insérer: ratio][pour la livraison des parts de placement, des certificats indiciels ou des ETP liés au sous-jacent, insérer: numéro de l'actif livrable]]. Dans ce cas, la valeur équivalente du rachat sera inférieure au montant nominal.

Un évènement de barrière survient si [dans le cas de l'observation du cours de clôture (Protect Pro), insérer: le cours de référence d'au moins un sous-jacent à la date d'évaluation est [égal ou] inférieur à la barrière pertinente pour le sous-jacent respectif] [dans le cas d'une observation continue (Protect), insérer: le cours d'observation d'au moins un sous-jacent est [égal ou] inférieur à la barrière pertinente pour le sous-jacent respectif, au moins une fois pendant la période d'observation].

[pour Lock-in, insérer: Un évènement de lock-in (blocage) survient si les cours de référence de tous les sous-jacents à la date d'observation du lock-in est [égal ou] supérieur aux [niveaux de lock-in respectifs [pertinents]].]

En plus, l'investisseur reçoit un montant d'intérêt à une ou plusieurs dates de paiement de l'intérêt. Le paiement de l'intérêt est indépendant de la performance des sous-jacents.]

[pour les structures Reverse Convertible décrites en tant que Best Entry, insérer en plus:

Dans le cas d'Instruments Financiers du type „Best Entry“, les seuils de cours pertinents [du sous-jacent] [des sous-jacents] ne sont pas précisés à la date d'émission (voir la rubrique E.3), mais ultérieurement. Cela est fait sur la base du [cours de référence][cours de Best Entry (Meilleure Entrée)] le plus bas du sous-jacent [respectif] observé pendant la période de Best Entry (Meilleure Entrée).]

[pour les structures Reverse Convertible décrites en tant que Floater ou Floored Floater, insérer en plus:

Les caractéristiques des Instruments Financiers du type „Floater“ incluent un taux d'intérêt variable au lieu d'un taux d'intérêt fixe.

Ce taux d'intérêt variable dépend d'un taux d'intérêt de référence.

La détermination du taux d'intérêt applicable pour une période d'intérêt est effectuée en général avant le début d'une période d'intérêt. L'intérêt est alors normalement payé à terme échu à la fin de la période d'intérêt.

[pour les structures Reverse Convertible décrites en tant que Floored Floater, insérer en plus:

Les Instruments Financiers du type „Floored Floater“ sont également porteurs d'un taux d'intérêt variable. Toutefois, une limite inférieure (plancher) est précisée pour le taux d'intérêt variable et représente le paiement d'intérêt minimum pour l'investisseur.]]

[pour les structures Reverse Convertible décrites en tant que Chance, insérer en plus:

Les Instruments Financiers du type „Chance“ sont structurés de telle façon que l'investisseur reçoit un montant en numéraire supplémentaire (visé aussi comme le montant de bonus) suivant [[une] [des]] date[s] d'observation précisée[s]] [la date d'évaluation], si le cours de référence [du sous-jacent][de tous les sous-jacents] à [[une][des] date[s] d'observation précisée[s]] [la date d'évaluation] est [égal ou] supérieur au seuil du bonus [respectif] [du sous-jacent][des sous-jacents]. Le niveau du montant du bonus [est précisé à l'avance][dépend du niveau du sous-jacent].]

[pour les structures Reverse Convertible avec rachat partiel pendant la durée de vie, insérer en plus:

Les Instruments Financiers sont aussi structurés de telle sorte qu'une partie du montant nominal est rachetée avant la fin de la durée de vie. Dans ce cas, à la date d'échéance (à condition que les autres exigences pertinentes, telles que décrites ci-dessus, aient été satisfaites) soit (i) le montant nominal réduit en conséquence est payé soit (ii) le montant en numéraire ou la livraison d'actifs sur la base d'un ratio réduit en conséquence est précisé(e). Dans de tels cas, l'intérêt payable est déterminé également sur la base du montant nominal réduit à compter de la date du rachat partiel.]]

[pour les structures Outperformance Certificates insérer:

Les Outperformance Certificates ont au moins un Facteur de Participation [Supérieur], qui détermine la mesure dans laquelle l'investisseur participe aux gains de cours du Sous-Jacent au-dessus du Prix d'Exercice. En outre, un Facteur de Participation Inférieur peut être fourni, qui détermine la mesure dans laquelle l'investisseur participe aux pertes de

cours du Sous-Jacent au-dessous du Prix d'Exercice. Si aucun Facteur de Participation Inférieur n'est fourni, l'investisseur participe 1 : 1 aux pertes du Sous-Jacent.

Si le Cours de Référence du Sous-Jacent à la Date d'Évaluation est [égal ou] supérieur au Prix d'Exercice, l'investisseur recevra un règlement en numéraire à l'échéance des instruments financiers, calculé en ajoutant le Prix d'Exercice à la différence entre le Cours de Référence du Sous-Jacent à la Date d'Évaluation et le Prix d'Exercice multiplié par le Facteur de Participation [Supérieur] (compte tenu du Ratio).

Si le Cours de Référence du Sous-Jacent à la Date d'Évaluation est [égal ou] inférieur au Prix d'Exercice, l'investisseur recevra [un règlement en numéraire égal à la somme du Prix d'Exercice et de la différence entre le Cours de Référence du Sous-Jacent et le Prix d'Exercice multiplié par le Facteur de Participation [Inférieur] (compte tenu du Ratio)].
[[[Parts de placement] [certificats indiciels] [ETP liés au] Sous-Jacent [pour la livraison du sous-jacent, insérer: ratio][pour la livraison des parts de placement, des certificats indiciels ou des ETP liés au sous-jacent, insérer: numéro de l'actif livrable]].

[dans le cas des Protect Outperformance Certificates, insérer en plus:

Contrairement aux Outperformance Certificates, les Protect Outperformance Certificates ont une Barrière supplémentaire.

Tant que cette Barrière n'est pas atteinte par le Cours d'Observation du Sous-Jacent pendant la période d'observation, l'investisseur reçoit au moins le Prix d'Exercice (compte tenu du Ratio) à l'échéance des instruments financiers, même si le Cours de Référence du Sous-Jacent est [égal ou] inférieur au Prix d'Exercice à la Date d'Évaluation.

Si la Barrière est atteinte pendant la période d'observation, la protection partielle fournie par la Barrière cesse de s'appliquer et le rachat correspond à celui d'un Outperformance Certificate conventionnel, tel que décrit ci-dessus.]

[pour les Protect Pro Outperformance Certificates, insérer en plus:

Contrairement aux Outperformance Certificates, les Protect Outperformance Certificates ont une Barrière supplémentaire.

Si le Cours de Référence du Sous-Jacent [atteint ou] dépasse cette Barrière à la Date d'Évaluation, l'investisseur reçoit au moins le Prix d'Exercice (compte tenu du Ratio) à l'échéance des instruments financiers, même si le Cours de Référence du Sous-Jacent est coté au-dessous du Prix d'Exercice à la Date d'Évaluation.

Si le Cours de Référence est [égal ou] inférieur à la Barrière, la protection partielle par la Barrière cesse de s'appliquer et le rachat correspond à celui d'un Outperformance Certificate conventionnel, tel que décrit ci-dessus.]

[pour les Outperformance Certificates plafonnés insérer:

Avec les Outperformance Certificates plafonnés, l'investisseur participe aux gains de cours du Sous-Jacent au-dessus du Prix d'Exercice conformément au facteur de participation, limité par le Plafond. Si le cours du Sous-Jacent s'élève au-dessus du Plafond, l'investisseur ne bénéficie plus de ce facteur. Le facteur de participation peut être supérieur ou inférieur à 1. Un facteur de participation supérieur à 1 signifie que l'investisseur participe de manière disproportionnée aux gains de cours du Sous-Jacent au-dessus du Prix d'Exercice. Par contre, un facteur de participation inférieur à 1 signifie que l'investisseur participe de manière non proportionnée aux gains de cours du Sous-Jacent au-dessus du Prix d'Exercice.

L'investisseur reçoit donc le règlement en numéraire maximum possible (montant maximum) si le Cours de Référence du Sous-jacent à la Date d'Évaluation est égal ou supérieur au Plafond. Le montant maximum est calculé en ajoutant le Prix d'Exercice à la différence entre le Plafond et le Prix d'Exercice multiplié par le Facteur de Participation (compte tenu du Ratio).

Si le Cours de Référence du Sous-Jacent à la Date d'Évaluation est inférieur au Plafond mais [égal ou] supérieur au Prix d'Exercice, l'investisseur recevra le Prix d'Exercice plus la

différence entre le Cours de Référence et le Prix d'Exercice multiplié par le Facteur de Participation (compte tenu du Ratio).

Si toutefois, le Cours de Référence du Sous-Jacent à la Date d'Évaluation est [égal ou inférieur au Prix d'Exercice, l'investisseur recevra [un règlement en numéraire égal au Cours de Référence du Sous-Jacent (compte tenu du Ratio). [[[Parts de placement] [certificats indiciels] [ETP] liés au] Sous-Jacent [pour la livraison du sous-jacent, insérer: ratio][pour la livraison des parts de placement, des certificats indiciels ou des ETP liés au sous-jacent, insérer: numéro de l'actif livrable]].

Sous-jacent[s]: [•] [dans le cas de classes multiples d'Instruments Financiers, insérer: tel que défini dans le tableau annexé au Résumé spécifique à l'Emission] (pour plus de détails, se référer au C.20)

[Cours de Référence Initial: [•] [dans le cas de classes multiples d'Instruments Financiers, insérer: tel que défini dans le tableau annexé au Résumé spécifique à l'Emission]

[Cours Best Entry (Meilleure Entrée): [•] [dans le cas de classes multiples d'Instruments Financiers, insérer: tel que défini dans le tableau annexé au Résumé spécifique à l'Emission]

[Période d'Observation Best Entry (Meilleure Entrée): [•] [dans le cas de classes multiples d'Instruments Financiers, insérer: tel que défini dans le tableau annexé au Résumé spécifique à l'Emission]

[Ratio: [•] [dans le cas de classes multiples d'Instruments Financiers, insérer: tel que défini dans le tableau annexé au Résumé Spécifique à l'Emission]]

[Numéro de l'Actif Livrable: [•] [dans le cas de classes multiples d'Instruments Financiers, insérer: tel que défini dans le tableau annexé au Résumé spécifique à l'Emission]

[Niveau d'inversement: [•] [dans le cas de classes multiples d'Instruments Financiers, insérer: tel que défini dans le tableau annexé au Résumé spécifique à l'Emission]

[Prix d'exercice: [•] [dans le cas de classes multiples d'Instruments Financiers, insérer: tel que défini dans le tableau annexé au Résumé spécifique à l'Emission]

[Plafond (Cap): [•] [dans le cas de classes multiples d'Instruments Financiers, insérer: tel que défini dans le tableau annexé au Résumé spécifique à l'Emission]

[Montant Maximum: [•] [dans le cas de classes multiples d'Instruments Financiers, insérer: tel que défini dans le tableau annexé au Résumé spécifique à l'Emission]

[Niveau[x] de Rachat]: [•][dans le cas de classes multiples d'Instruments Financiers, insérer: tel que défini dans le tableau annexé au Résumé Spécifique à l'Émission]]

[Niveau[x] de rachat final: [•][dans le cas de classes multiples d'Instruments Financiers, insérer: tels que définis dans le tableau annexé au Résumé Spécifique à l'Émission]]

[Facteur de Rachat: [•][dans le cas de classes multiples d'Instruments Financiers, insérer: tel que défini dans le tableau annexé au Résumé Spécifique à l'Émission]]

[Niveau[x] de Bonus: [•][dans le cas de classes multiples d'Instruments Financiers, insérer: tels que définis dans le tableau annexé au Résumé Spécifique à l'Émission]]

[Seuil[s] de Bonus: [•][dans le cas de classes multiples d'Instruments Financiers, insérer: tel que défini dans le tableau annexé au Résumé spécifique à l'Emission]]

[Montant[s] de Bonus: [•] [dans le cas de classes multiples d'Instruments Financiers, insérer: tel que défini dans le tableau annexé au Résumé spécifique à l'Emission]

[Date[s] d'Observation: [•] [dans le cas de classes multiples d'Instruments Financiers, insérer: tel que défini dans le tableau annexé au Résumé spécifique à l'Emission]

[Date[s] de Paiement du Bonus: [•] [dans le cas de classes multiples d'Instruments Financiers, insérer: tel que défini dans le tableau annexé au Résumé spécifique à l'Emission]

[Date de Début des Intérêts: [•] [dans le cas de classes multiples d'Instruments Financiers, insérer: tel que défini dans le tableau annexé au Résumé spécifique à l'Emission]

[Dates de paiement de l'intérêt: [•] [dans le cas de classes multiples d'Instruments Financiers, insérer: tel que défini dans le tableau annexé au Résumé spécifique à l'Emission]

[Taux d'intérêt: [•] [dans le cas de classes multiples d'Instruments Financiers, insérer: tel que défini dans le tableau annexé au Résumé spécifique à l'Emission]

Taux d'Intérêt de Référence: [•] [dans le cas de classes multiples d'Instruments Financiers, insérer: tel que défini dans le tableau annexé au Résumé spécifique à l'Emission]

[Spread: [•] [dans le cas de classes multiples d'Instruments Financiers, insérer: tel que défini dans le tableau annexé au Résumé spécifique à l'Emission]

[Plafond (Cap): [•] [dans le cas de classes multiples d'Instruments Financiers, insérer: tel que défini dans le tableau annexé au Résumé spécifique à l'Emission]

[Facteur de multiplication: [•] [dans le cas de classes multiples d'Instruments Financiers, insérer: tel que défini dans le tableau annexé au Résumé spécifique à l'Emission]

[Barrière: [•] [dans le cas de classes multiples d'Instruments Financiers, insérer: tel que défini dans le tableau annexé au Résumé spécifique à l'Emission]

[Barrière Supérieure: [•] [dans le cas de classes multiples d'Instruments Financiers, insérer: tel que défini dans le tableau annexé au Résumé spécifique à l'Emission]

[Période d'Observation: [•] [dans le cas de classes multiples d'Instruments Financiers, insérer: tel que défini dans le tableau annexé au Résumé spécifique à l'Emission]

[Niveau[x] de Lock-in (Blocage): [•] [dans le cas de classes multiples d'Instruments Financiers, insérer: tel que défini dans le tableau annexé au Résumé spécifique à l'Emission]

[Date[s] d'Observation de Lock-in: [•] [dans le cas de classes multiples d'Instruments Financiers, insérer: tel que défini dans le tableau annexé au Résumé spécifique à l'Emission]

[n'insérer qu'en cas de livraison de parts de placement, de certificats indiciels ou de ETP: Actif(s) livrables: [parts de placement][certificats indiciels][ETP]: [insérer une description et des détails complémentaires de l'actif livrable, le cas échéant: [•] [dans le cas de classes multiples d'Instruments Financiers, insérer: tel que défini dans le tableau annexé au Résumé spécifique à l'Emission]

[Performance: [•] [dans le cas de classes multiples d'Instruments Financiers, insérer: tel que défini dans le tableau annexé au Résumé spécifique à l'Emission]

[Facteur de participation [Supérieur]: [•] [dans le cas de classes multiples d'Instruments Financiers, insérer: tel que défini dans le tableau annexé au Résumé spécifique à l'Emission]

[Facteur de participation [Inférieur]: [•] [dans le cas de classes multiples d'Instruments Financiers, insérer: tel que défini dans le tableau annexé au Résumé spécifique à l'Emission]

[Durée de vie: [•] [dans le cas de classes multiples d'Instruments Financiers, insérer: tel que défini dans le tableau annexé au Résumé spécifique à l'Emission]

Lire aussi les informations spécifiques à l'émission en C.16.

C.16	Expiration ou date de remboursement	Date[s] d'Evaluation:	[•] [dans le cas de classes multiples d'Instruments Financiers, insérer: tel que défini dans le tableau annexé au Résumé spécifique à l'Emission]
		Date d'Evaluation Finale:	[•] [dans le cas de classes multiples d'Instruments Financiers, insérer: tel que défini dans le tableau annexé au Résumé spécifique à l'Emission]
		Date d'Expiration:	[qui devrait correspondre à la Date de Valorisation] [Barrière Désactivante („Knock-Out Barrier“)] [Initiale]: [•] [dans le cas

		de classes multiples d'Instruments Financiers, insérer: tel que défini dans le tableau annexé au Résumé spécifique à l'Emission]
	Date d'Echéance:	[•] [dans le cas de classes multiples d'Instruments Financiers, insérer: tel que défini dans le tableau annexé au Résumé spécifique à l'Emission]
C.17	Description de la procédure de règlement	<p>Les montants dus sont calculés par l'Agent de Calcul et fournis par l'Emetteur au Dépositaire Central des Instruments Financiers, à l'échéance, par l'intermédiaire de l'Agent de Paiement.</p> <p>[Instruments Financiers sous la forme de Certificats Globaux Allemands, Certificats non Certifiés Italiens, Instruments financiers nominatifs norvégiens ou Instruments Financiers Dématérialisés suisses:] avant d'être transférés aux banques dépositaires respectives, afin qu'elles créditent les comptes des Porteurs d'Instruments Financiers. L'Emetteur est alors libéré de ses obligations de paiement.</p> <p>[<i>Instruments Financiers sous la forme d'Instruments Financiers Dématérialisés Danois, d'Instruments Financiers Dématérialisés Néerlandais, d'Instruments Financiers Dématérialisés Français au Porteur, d'Instruments Financiers Nominatifs Finnois ou d'Instruments Financiers Nominatifs Suédois: pour être crédités aux Porteurs d'Instruments Financiers concernés.</i> Le transfert par le Dépositaire Central des Instruments Financiers ou selon les instructions du Dépositaire Central des Instruments Financiers libère l'Emetteur de ses obligations de paiement au titre des Instruments Financiers à hauteur du montant de ces paiements.]</p> <p>Si le paiement doit intervenir un jour qui n'est pas un jour ouvrable, le paiement est reporté au prochain jour ouvrable.</p> <p>Agent de Calcul Bank Vontobel AG, Gotthardstrasse 43, 8002 Zurich, Suisse</p> <p>Agents de Paiement Bank Vontobel AG, Gotthardstrasse 43, 8002 Zurich, Suisse; [et]</p> <p>Bank Vontobel Europe AG, Alter Hof 5, 80331 Munich, Allemagne [; et]</p> <p>[<i>n'insérer que si les Instruments Financiers sont sous la forme d'Instruments Financiers danois dématérialisés: Handelsbanken, succursale danoise de Svenska Handelsbanken AB (publ), Havneholmen 29, DK-1561 Copenhague V, Danemark]</i></p> <p>[<i>n'insérer que si les Instruments Financiers sont sous la forme d'Instruments Financiers Dématérialisés Néerlandais ou de Titres au porteur Dématérialisés Français: [Citibank Europe PLC, branche UK, Canary Wharf Group, 25 Canada Square, London E14 5LB, Royaume-Uni]</i></p> <p>[<i>n'insérer que si les Instruments Financiers sont sous la forme d'Instruments Financiers suédois ou finlandais au nominatifs: Svenska Handelsbanken AB (publ), SE-106 70 Stockholm, Suède]</i></p> <p>[<i>n'insérer que si les Instruments Financiers sont sous la forme d'Instruments Financiers italiens dématérialisés: BNP PARIBAS Securities Services, succursale milanaise, Via Ansperto no. 5, 20123 Milan, Italie]</i></p> <p>[<i>n'insérer que si les Instruments Financiers sont sous la forme d'Instruments Financiers suédoises au nominatifs: Handelsbanken Kapitalforvaltning AS, ayant son siège social à Tjuvholmen allé 11, Postboks 1342 Vika 0113 Oslo, Norvège]</i></p> <p>[insérer tout autre Agent(s) de Paiement: •]</p>
C.18	Description du rachat des Instruments Financiers dérivés	<p>Les Instruments Financiers seront rachetés [– sous réserve de la survenance d'un événement de liquidation –] par le paiement d'un montant en numéraire [pour les Instruments Financiers ayant un style de rachat par livraison (physique), insérer en plus: ou par la livraison [d'actions, de titres représentant des actions (ADR/GDR) ou d'autres titres</p>

portant intérêt] [obligations] [parts de placement] [certificats indiciels] [ETP]]. Tout autre détail sur le moment du rachat et les modalités de calcul du montant peut-être trouvé dans les sections C.15 à C.17.

[si la devise du sous-jacent est différente de la devise du règlement des Instruments Financiers (voir rubrique C.20), insérer:

Le montant en numéraire sera converti dans la devise de règlement des Instruments Financiers à la date d'évaluation par application du taux de change concerné.]

[dans le cas d'Instruments Financiers avec couverture de devise ("Quanto structure"), insérer: La conversion sera basée sur un taux de conversion de 1 pour 1 („Quanto Structure“).]

C.19 Prix d'exercice / prix de référence final des sous-jacents	<p>Le montant [et type] de rachat à la date d'échéance dépend [– sous réserve [du rachat anticipé] [et] [de la survenance d'un évènement de liquidation] –] du cours de référence [du sous-jacent] [des sous-jacents] à la Date d'Evaluation [Finale].</p> <p>Le cours de référence est</p> <p><i>[Dans le cas où le sous-jacent est constitué d'actions, d'instruments financiers représentant des actions ("American Depository Receipt" (ADR) ou "Global Depository Receipt" (GDR)) et autres instruments financiers donnant droit à un dividende, insérer:</i></p> <p>le prix de clôture du sous-jacent déterminé et publié par l'Agent de Référence.]</p> <p><i>[Dans le cas où le sous-Jacent est constitué d'indices, insérer:</i></p> <p>le prix de clôture du sous-jacent déterminé et publié par l'Agent de Référence.]</p> <p><i>[Dans le cas où le sous-jacent est constitué d'obligations, insérer:</i></p> <p>[(a) la valeur du sous-jacent déterminée et publiée comme le cours de clôture par l'Agent de Référence]</p> <p>[(b) le cours du sous-jacent affiché à la page [page écran: ●] à l'Heure d'Evaluation et disponible à partir de ce moment-là]</p> <p>[, et (b) en l'absence de l'affichage de ce cours, la moyenne arithmétique des [cours acheteurs] [cours vendeurs] pour le sous-jacent déterminés et notifiés à la demande de l'Agent de Calcul par 5 principaux intervenants du marché qui ne sont pas des sociétés affiliées de l'Emetteur ou de l'Agent de Calcul]</p> <p>[, et avec l'ajout des intérêts couru du Sous-Jacent (si l'intérêt n'est pas compris dans le prix déterminé)].]</p> <p><i>[Dans le cas où le Sous-Jacent consiste en matières premières, insérer:</i></p> <p>le [prix du Sous-Jacent] [dans le cas de multiples classes d'Instruments Financiers, insérer: tel que défini dans le tableau annexé au Résumé Spécifique à l'Emission] déterminé par l'Agent de Référence [à l'Heure d'Evaluation][insérer la description spécifique du fixing pertinent pour la matière première: ●].]</p> <p><i>[Dans le cas où le sous-jacent consiste en contrats à terme („futures“) ou contrats à terme sur taux d'intérêt („interest rate futures“), insérer:</i></p> <p>le prix de règlement du sous-Jacent déterminé et publié par l'Agent de Référence.]</p> <p><i>[Dans le cas où le Sous-Jacent consiste en taux de change, insérer:</i></p> <p>[le taux de change déterminé par l'Agent de Référence à l'Heure d'Evaluation et publié par la suite à la Page de Référence. Si la Devise de Base du sous-jacent (tel que précisé ci-dessus sous le titre „Sous-Jacent“) n'est pas l'EUR (l'euro), alors l'Agent de Calcul calcule le Cours de Référence en divisant le taux de change respectif entre l'EUR et la Devise du Prix d'Exercice déterminé par l'Agent de Référence à l'Heure d'évaluation par le taux de change entre l'EUR et la Devise de Base.]</p> <p>[le cours du sous-jacent sur le marché interbancaire international à l'Heure d'Evaluation déterminé par l'Agent de Calcul à son appréciation raisonnable (pour les Instruments Financiers de droit allemand, sections 315, 317 BGB) à la Date d'évaluation, compte tenu</p>
--	--

des cours acheteurs et vendeurs [à la page d'écran correspondante du service d'information financière de Bloomberg][page d'écran].]

[Dans le cas où le Sous-Jacent consiste en des **taux d'intérêt**, insérer:

le taux d'intérêt [déterminé par l'agent de référence] publié sur la page de référence au moment de la valorisation.

[Dans le cas où le Sous-Jacent consiste en des **unités de placement**, insérer:

la valeur du sous-Jacent déterminée et publiée par l'Agent de Référence.]

[Dans le cas où le Sous-Jacent consiste en des **monnaies virtuelles**, insérer:

le cours du sous-jacent déterminé par l'Agent de Calcul à son appréciation raisonnable, (pour les Instruments Financiers de droit allemand, sections 315, 317 BGB), compte tenu des cours fixés pour le sous-jacent aux Agents de Référence à la Date d'évaluation.]

[insérer la disposition amendée concernant la détermination du Prix de Référence, le cas échéant: ●]

<p>C.20 Description des sous-jacents, des endroits où l'information sur les Sous-Jacents est disponible</p>	<p>[Le Sous-Jacent lié aux Instruments Financiers est:]</p> <p>[Les sous-jacents auxquels sont liés les Instruments Financiers sont:]</p> <p>[en cas de classes multiples d'Instruments Financiers, insérer: La liste suivante comprend des informations sur chaque Sous-Jacent éventuellement lié à un Instrument Financier. Le Sous-Jacent lié à un Instrument Financier spécifique est indiqué dans la Section C.15, ainsi que dans le tableau annexé au Résumé Spécifique à l'Emission.]</p> <p>[action, instrument financier représentant des actions (ADR/GDR) ou autre instrument financier portant un droit aux dividendes, émetteur, ISIN et/ou symbole de Bloomberg, devise, détails complémentaires, le cas échéant]</p> <p>[obligation, émetteur, ISIN et/ou [symbole Bloomberg, devise, détails complémentaires le cas échéant]</p> <p>[indice, agent de calcul de l'indice, ISIN et/ou symbole Bloomberg, devise, exonération d'indice le cas échéant, indication du lieu où les informations relatives à cet indice peuvent être obtenues, détails complémentaires, le cas échéant]</p> <p>[matière première, ISIN et/ou symbole Bloomberg, devise, brève description si pertinent, détails complémentaires le cas échéant]</p> <p>[contrat à terme, contrat à terme sur taux d'intérêts, mois/année d'expiration, ISIN et/ou symbole Bloomberg, brève description si pertinent, détails complémentaires le cas échéant]</p> <p>[taux de change, ISIN et/ou symbole Bloomberg, brève description si pertinent, détails complémentaires le cas échéant]</p> <p>[taux d'intérêt, ISIN et/ou symbole Bloomberg, brève description si pertinent, détails complémentaires le cas échéant]</p> <p>[part de placement, description du fonds, ISIN et/ou symbole Bloomberg, devise, détails complémentaires le cas échéant]</p> <p>[désignation de la monnaie virtuelle, ISIN et/ou symbole Bloomberg, le cas échéant, brève description le cas échéant, détails complémentaires le cas échéant]</p> <p>Les informations relatives aux performances passées et à venir [du Sous-Jacent][des sous-jacents], et [sa volatilité] [leur volatilité] peuvent être obtenues sur le site internet [insérer la page web le cas échéant: ●] [le site internet précisé ci-dessus] [les sites internet précisés ci-dessus].</p>
--	---

Section D - Risques

<p>D.2 Informations clés sur les risques clés relatifs à l'Emetteur et aux Garant</p>	<p>Risque d'insolvabilité de l'Emetteur</p> <p>Les investisseurs sont exposés au risque d'insolvabilité et donc d'illiquidité de l'Emetteur. [si la constitution d'une garantie (COSI) s'applique, insérer: Dans le cas présent, ce risque est limité par la constitution d'une garantie, mais n'est pas complètement exclu.] Il existe de ce fait un risque général que l'Emetteur soit incapable de remplir tout ou partie de ses obligations au titre des Instruments Financiers. Dans ce cas, il existe un risque de perte de</p>
--	--

son investissement, qui comprend la perte totale, indépendamment de la performance du Sous-Jacent.

Les Instruments Financiers ne sont pas couverts par un système de protection des dépôts. De plus, l'Emetteur n'est pas membre d'un fonds de garantie des dépôts ou d'un système de protection similaire, qui, si l'Emetteur était insolvable, rembourserait les Porteurs d'Instruments Financiers en tout ou partie de leurs droits.

Pour cette raison, les investisseurs doivent considérer la solvabilité de l'Emetteur lorsqu'ils décident d'investir. Le capital social de l'Emetteur ne s'élève qu'à 50.000 euros. L'achat des Instruments Financiers expose l'investisseur à un risque de crédit considérablement plus important que dans le cas d'un émetteur ayant un niveau de capital plus important.

L'Emetteur ne conclut des transactions de couverture de gré à gré (OTC) (transactions de couvertures négociées individuellement entre deux parties) qu'avec d'autres sociétés du Groupe Vontobel (i.e. Vontobel Holding AG ainsi que toutes les sociétés consolidées). Du fait de cette absence de diversification, l'Emetteur est exposé à un risque plus important d'insolvabilité, ce qui n'arriverait pas avec une sélection plus grande et diversifiée de partenaires contractuels. L'illiquidité ou l'insolvabilité des sociétés affiliées à l'Emetteur pourrait directement causer l'illiquidité de l'Emetteur.

Risque de Marché de l'Emetteur

Une situation macroéconomique difficile pourrait entraîner une émission d'un volume plus faible et avoir un impact négatif sur les résultats d'exploitation de l'Emetteur. A cet égard, la performance générale des Instruments Financiers sur le marché dépend tout particulièrement de la performance des marchés de capitaux, qui sont à leur tour influencés par la situation générale de l'économie mondiale et le cadre économique et politique des pays respectifs (connus sous le nom de risques de marché).

Risque d'insolvabilité du Garant

L'investisseur supporte le risque d'insolvabilité du Garant. Il existe un risque général que le Garant ne puisse pas satisfaire ses obligations au titre de la garantie prévue. Pour cette raison, les investisseurs doivent considérer non seulement la solvabilité de l'Emetteur, mais également la solvabilité du Garant lorsqu'ils prennent leur décision d'investissement.

[Le Garant Suisse n'est pas membre d'un fonds de protection des dépôts ou d'un système de garantie similaire, qui, si le Garant Suisse était insolvable, rembourserait les Porteurs d'Instruments Financiers en tout ou partie.] [Le Garant Allemand est membre du Système de Compensation des Banques Allemandes (*Entschädigungseinrichtung deutscher Banken*) et du Fonds de Protection des Dépôts (*Einlagensicherungsfonds*); cependant, les instruments payables au porteur (tels que les certificats ou les obligations au porteur) ne sont pas couverts par ces deux institutions, en d'autres termes les demandes de remboursement des Porteurs d'Instruments Financiers ne seraient pas honorées en tout ou partie si le Garant Allemand était insolvable.]

Risques liés à de potentielles procédures de réorganisation ou de règlement

Les législations [allemandes] [et] [suisses] confèrent à leurs autorités compétentes respectives un pouvoir discrétionnaire étendu en cas de procédures de réorganisation ou de règlement relatives à des banques ou des sociétés mères de groupes financiers établies sous le régime de telles législations, tel que [Vontobel Holding AG, Zurich, Suisse (le Garant Suisse)] [et] [Bank Vontobel Europe AG, Munich, Allemagne (le Garant Allemand)].

La mise en œuvre de telles procédures pourrait avoir un impact négatif sur le prix de marché des Instruments Financiers et pourrait entraîner le non-paiement ou le paiement partiel des montants dus au titre de la Garantie.

Risques d'activités du Garant:

Les activités du Garant sont influencées par les conditions du marché [s'agissant du Garant Suisse, ajouter: leurs impacts sur les sociétés opérationnelles (consolidées) de Vontobel]. Les facteurs qui influencent les activités du Garant peuvent provenir des risques du marché causés par des mouvements défavorables dans les prix du marché, tels que les taux d'intérêt, les taux de change, le cours des actions, le prix des matières premières et la fluctuation de ces prix, et avoir un effet préjudiciable sur l'évaluation des sous-jacents et/ou des produits financiers dérivés.

	<p>La situation financière du Garant peut également être impactée par les goulots d'étranglement en matière de liquidité causés, par exemple, par des sorties de fonds suite à la performance d'engagements de crédit ou lorsqu'il n'est pas possible de renouveler les dépôts, ceci résultant en une impossibilité temporaire pour le Garant de satisfaire ses besoins de financement à court terme.</p>
<p>D.6 Informations clés sur les risques clés relatifs aux Instruments Financiers/Risque de perte totale</p>	<p>Risque de perte dû à la dépendance vis-à-vis de la performance des actions sous-jacentes</p> <p>Les Instruments Financiers sont des instruments financiers dont la valeur découle de la valeur d'un autre instrument de référence, le „Sous-Jacent“. Il n'y a pas de garantie que la performance du Sous-Jacent correspondra aux attentes de l'investisseur. Si le Sous-Jacent varie de manière défavorable à l'investisseur, il y a un risque de perte allant jusqu'à une perte totale.</p> <p>L'effet du Sous-Jacent sur la valeur et sur le remboursement des Instruments Financiers est décrit en détail dans la section C.15. Les Instruments Financiers sont des instruments d'investissement complexes. Les investisseurs devraient par conséquent s'assurer qu'ils comprennent comment les Instruments Financiers fonctionnent (y compris la structure du Sous-Jacent) ainsi que les Termes et Conditions de l'émission.</p> <p>Risques liés aux prix de marché</p> <p>Le prix d'un Instrument Financier dépend principalement du prix de son Sous-Jacent respectif, mais ne reflète pas exactement les changements affectant le prix du Sous-Jacent. Tous les facteurs positifs et négatifs qui affectent le Sous-Jacent sont en principe également répercutés dans le prix de l'Instrument Financier.</p> <p>La valeur et donc le prix des Instruments Financiers peuvent être négatifs. Ceci peut être principalement causé par – tel que décrit ci-dessus – la performance du Sous-Jacent et, selon l'Instrument Financier concerné, tout autre facteur affectant le prix (tel que la volatilité, les fluctuations des taux d'intérêt, la détérioration de la note de crédit de l'Emetteur et les résultats de l'économie dans son ensemble et d'autres facteurs).</p> <p>Risques liés à la nature d'option des Instruments Financiers</p> <p>Les Instruments Financiers sont des instruments financiers dérivés incorporant une option qui peuvent, de ce fait, intégrer de nombreuses caractéristiques communes aux options. Les transactions avec des options peuvent impliquer un haut niveau de risque. Un investissement dans les Instruments Financiers peut être sujet à d'importantes fluctuations de valeur, et dans certaines circonstances, la valeur de l'option intégrée sera complètement nulle à l'échéance. Dans ce cas, l'investisseur peut perdre l'intégralité des montants investis dans les Instruments Financiers.</p> <p><i>[dans le cas de sous-jacents multiples (Multi structures), et d'une structure worst-of, insérer: Risque découlant de la pertinence du sous-jacent affichant la pire performance (structure Worst-of)</i></p> <p>Les Instruments Financiers sont liés à des sous-jacents multiples, entraînant un risque de perte accru du capital investi, du fait que le montant en numéraire à l'échéance et le cours de l'Instrument Financier pendant sa durée sont déterminés par plusieurs sous-jacents et non par un seul.</p> <p>Les investisseurs doivent noter aussi que s'il y a de multiples sous-jacents, le sous-jacent qui a enregistré la pire performance pendant la durée des Instruments Financiers est normalement pertinent pour la détermination du montant en numéraire ou des actifs à livrer (appelé structure Worst-of), c'est-à-dire que le risque de subir une perte du capital investi est nettement plus élevé dans le cas des structures Worst-of que pour les Instruments Financiers comportant un seul sous-jacent.]</p> <p>Risques de corrélation</p> <p>La corrélation dénote la possibilité d'établir, rétrospectivement, une dépendance particulière entre un Sous-Jacent et un facteur spécifique (tel que des changements dans un autre Sous-Jacent ou dans un indice). Si, par exemple, un Sous-Jacent répond régulièrement au changement d'un facteur spécifique en variant dans le même sens, une corrélation hautement positive peut être assumée. Une corrélation hautement positive signifie que le Sous-Jacent et le facteur spécifique varient dans le même sens à un très</p>

haut degré. Quand il y a une corrélation hautement négative, le Sous-Jacent varie dans le sens exactement opposé. Dans ce contexte, il est possible qu'un Sous-Jacent, qui peut être évalué comme fondamentalement positif, produise un résultat défavorable aux investisseurs en raison d'un changement dans les données de base liées au secteur ou au pays concerné.

Risques de volatilité

Un investissement dans des Instruments Financiers ou des Sous-Jacents à haute volatilité est fondamentalement plus risqué qu'un investissement dans des Instruments Financiers ou dans des Sous-Jacents à faible volatilité, puisqu'il implique un risque de pertes potentielles plus élevé.

Risques liés aux performances historiques

La performance passée d'un Sous-Jacent ou d'une Valeur Mobilière n'est pas un indicateur de ses résultats futurs.

Risques liés au financement d'un achat d'Instruments Financiers avec de la dette

Si l'achat des Instruments Financiers est financé par l'emprunt, les investisseurs doivent avoir conscience que si les attentes en matière d'investissement ne se réalisent pas, non seulement ils subiront une perte potentielle du capital investi, mais ils devront aussi payer l'intérêt sur l'emprunt et rembourser le prêt. Il s'ensuit que dans ce cas, les investisseurs sont exposés à un risque de perte fortement accru.

[sauf dans le cas des structures Reverse Convertible et Express avec des paiements de bonus inconditionnels, insérer en plus: Puisque les Instruments Financiers n'assurent pas de revenu courant (tel qu'intérêt, paiements de bonus ou dividendes), les investisseurs ne doivent pas présumer qu'ils pourront utiliser ce revenu courant pour rembourser les intérêts d'un prêt arrivés à échéance pendant la durée des Instruments Financiers.]

Transactions conçues pour exclure ou limiter le risque

Les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de se couvrir de manière adéquate contre les risques liés aux Instruments Financiers.

Risque d'inflation

L'inflation a un effet négatif sur la valeur réelle des actifs détenus et sur le rendement produit en termes réels.

Risques dus au cycle économique

Des pertes peuvent survenir parce que les investisseurs ne prennent pas en compte les performances cycliques de l'économie avec ses phases ascendantes ou descendantes correspondantes ou ne le font pas correctement lorsqu'ils prennent leurs décisions d'investissement et en conséquence, investissent, détiennent ou vendent des Instruments Financiers, dans des phases du cycle économique qui sont défavorables selon leur point de vue.

Risque psychologique de marché

Des facteurs de nature psychologique peuvent également avoir une influence significative sur le prix des Sous-Jacents et donc sur le résultat des Instruments Financiers. Si l'effet de ces facteurs sur le prix du sous-jacent diffère de la réaction du marché attendue par l'investisseur, celui-ci peut subir une perte.

Risques liés à la négociation des Instruments Financiers, risque de liquidité

Dans des conditions normales de marché, l'Animateur de Marché (tel que défini au point E.4) présentera des prix acheteurs et vendeurs pour les Instruments Financiers portant sur une émission.

Dans des conditions de marché extraordinaires ou si les marchés sont extrêmement volatiles, l'Animateur de Marché ne proposera en général aucun prix acheteur ou vendeur. Mais même dans des conditions normales de marché, il n'acceptera aucune obligation juridique quelle qu'elle soit vis-à-vis des Porteurs d'Instruments Financiers de citer de tels prix et/ou de s'assurer que les prix qu'il propose sont appropriés.

Les investisseurs potentiels ne peuvent par conséquent pas présumer qu'il sera possible de vendre les Instruments Financiers pendant leur durée de vie et doivent en tout état de cause être préparés à détenir les Instruments Financiers jusqu'à la date d'évaluation [finale].

Risques liés à la détermination du prix des Instruments Financiers et effet des coûts de transaction et des commissions

Le Prix d'Emission (tel que défini en E.3) et les cours acheteurs et vendeurs des Instruments Financiers cotés sur le marché secondaire peuvent inclure une prime (appelée marge), qui n'est pas connue de l'investisseur, qui s'ajoute à la valeur financière mathématique initiale des Instruments Financiers (appelée juste valeur). La marge et la valeur financière mathématique des Instruments Financiers sont calculés par l'Emetteur et/ou l'Animateur de Marché à leur propre discrétion sur la base des modèles d'évaluation de prix internes et selon un éventail de facteurs. En plus des considérations de revenu, les paramètres suivants parmi d'autres sont pris en compte lors du calcul de la marge: la valeur mathématique des Instruments Financiers, le cours et la volatilité du sous-jacent, l'offre et la demande d'Instruments Financiers, le coût de couverture du risque, les primes liées à l'acceptation du risque, les coûts liés à la structuration et la vente des Instruments Financiers, les commissions, et, le cas échéant, les suppléments de prix (prime) ainsi que les redevances de licence ou les commissions de gestion.

Pour les raisons susmentionnées, les cours fixés par l'Animateur de Marché peuvent être différents de la valeur mathématique des Instruments Financiers et/ou du cours attendu d'un point de vue commercial.

Risques liés à l'imposition des Instruments Financiers

Le paiement des taxes, prélèvements, frais, déductions ou tout autre montant encourus en relation avec les Instruments Financiers est de la responsabilité des Porteurs d'Instruments Financiers concernés, et non de l'Emetteur. Tous les paiements réalisés par l'Emetteur peuvent être soumis à des taxes, des prélèvements, des frais, des déductions ou tout autre paiement dû, à payer, retenu ou déduit.

Risques liés aux effets des opérations de couverture par des sociétés du Groupe Vontobel

Les opérations de couverture et de négociation entreprises par l'Emetteur et par les sociétés du Groupe Vontobel, impliquant un sous-jacent des Instruments Financiers, peuvent avoir un impact négatif sur la valeur des Instruments Financiers.

Risques liés aux ajustements, aux perturbations des marchés, aux résiliations et règlement extraordinaires

L'Emetteur peut procéder à des ajustements afin de tenir compte de changements ou des événements liés au Sous-Jacent concerné. La possibilité qu'un ajustement se révèle défavorable à l'investisseur ne peut être exclue. L'Emetteur peut également mettre un terme aux Instruments de Référence de façon extraordinaire. Dans le cadre d'une résiliation extraordinaire, les investisseurs perdront l'intégralité de leurs droits de rachat. Le montant de résiliation versé risque d'être égal à zéro (0). Dans l'hypothèse la moins favorable, une perte totale du capital investi peut donc intervenir.

Risques afférents à de potentiels conflits d'intérêts

Des conflits d'intérêts peuvent exister entre les sociétés du Groupe Vontobel, ce qui peut avoir un effet négatif sur la valeur des Instruments Financiers. L'effet principal d'un conflit d'intérêt est décrit en E.4.

Risque d'information

Il existe une possibilité que les investisseurs prennent des décisions inappropriées à cause d'informations manquantes, incomplètes ou incorrectes, qui sont hors du contrôle de l'Emetteur.

Risque de devise

[si la Devise du Sous-Jacent est différente de la devise du règlement, insérer: Les investisseurs potentiels doivent être conscients du fait qu'un investissement dans les Instruments financiers est associé à des risques de change, car le taux d'échange entre la

devise du sous-Jacent et la devise du règlement peut varier dans une direction qui leur est défavorable.]

Si la Devise de Règlement des Instruments Financiers est différente de la devise nationale de l'investisseur, ou de la devise dans laquelle un investisseur souhaite recevoir ses paiements, les investisseurs potentiels seront exposés aux risques de taux de change.

Risque de taux d'intérêt

Un investissement dans les Instruments Financiers entraîne un risque de taux d'intérêt en raison des fluctuations du taux d'intérêt des dépôts en Devise de Règlement des Instruments Financiers. Cela peut avoir des implications pour la valeur de marché des Instruments Financiers.

[dans le cas d'une offre avec une période de souscription, insérer:]

Aspects liés aux offres au public d'Instruments Financiers

La vente des Instruments Financiers a lieu pendant une période de souscription. L'Emetteur et l'Offrant se réservent le droit de mettre fin à la période de souscription de manière anticipée [ou de la prolonger], pour satisfaire aux demandes de souscription en lien avec l'offre, uniquement de façon partielle (en particulier en cas de sursouscription), ou de ne pas procéder à l'émission des Instruments Financiers, sans donner de motifs. Dans un tel cas, l'investisseur qui souscrit peut ne plus être en mesure d'effectuer d'investissement alternatif ou ne peut le faire qu'à des conditions moins favorables.]

Aspects liés aux objectifs et besoins spécifiques des clients, tels qu'un environnement vert ou durable

En ce qui concerne des Instruments Financiers émis avec un objectif et des besoins spécifiques des clients, tels qu'un investissement vert ou durable, il ne peut y avoir d'assurance que ces objectifs et besoins des clients seront adaptés aux critères d'investissement d'un investisseur

Le marché cible desservi par l'Offrant ayant trait à des Instruments Financiers spécifiques peut prétendre qu'il a pour but de s'adapter aux objectifs et aux besoins spécifiques des clients, tels que l'objectif et le besoin d'un client concernant un investissement « vert », « durable », « écologique » « ESG (Respectueux de l'environnement, de la Société et de la Gouvernance) » ou désigné par des termes similaires qui - dans le cas d'un investissement « écologique » ou « vert » – peut contribuer sensiblement à un objectif environnemental donné pour une activité économique donnée (« Contribution ESG »). Les investisseurs potentiels devraient tenir compte des informations présentées dans le marché cible concerné eu égard aux objectifs et besoins spécifiques du client et doivent déterminer pour eux-mêmes la pertinence de ces informations aux fins de tout investissement dans de tels Instruments Financiers ainsi que toute autre enquête que cet investisseur peut considérer nécessaire. En particulier, aucune assurance n'est donnée que l'identification de l'objectif et des besoins du client satisferont, en tout ou en partie, les attentes ou les exigences d'un investisseur actuel ou futur en ce qui concerne les critères ou les lignes directrices de tout investissement auxquels cet investisseur ou ses investissements doivent se conformer.

Risque relatif au niveau du montant en numéraire

[pour les structures de Discount Certificates, insérer:]

Dans le cas de [Protect [Pro]] [Multi] [Express] Discount Certificates [Quanto], le montant de numéraire potentiel [ou la valeur monétaire des [[parts de placement] [certificats indiciels] [ETP] liés au[x]] sous-jacent[s] à livrer] est toujours limité à un montant maximum par le plafond. Le gain possible maximum est donc restreint dès le départ.

Avec ces Instruments Financiers, l'investisseur subira une perte si le sous-jacent (compte tenu du ratio) est coté à un cours inférieur au prix d'achat des Instruments Financiers à la fin de leur durée de vie [pour Protect (Pro): et si un événement de barrière est survenu [pendant la période d'observation] [à la date d'évaluation]].

[Dans le cas des Instruments Financiers décrits comme „Express“, le rachat anticipé des Instruments Financiers a lieu automatiquement si le sous-jacent atteint le niveau de rachat. Cette possibilité peut avoir un impact négatif sur la valeur de marché des Instruments

Financiers. Les investisseurs devraient être informés qu'en cas de rachat anticipé des Instruments Financiers, ils ne seront peut-être pas en mesure d'effectuer un investissement de suivi sauf selon des modalités moins favorables.]]

[pour les structures des Bonus Certificates, insérer:

Le porteur d'un [Multi] Bonus [Cap] [Pro] Certificate [Quanto] [avec Airbag] recevra au moins le paiement d'un montant défini égal au niveau de bonus (compte tenu du ratio), à condition qu'un événement de barrière ne soit pas survenu.

Si un événement de barrière survient [durant la période d'observation] [à la date d'évaluation], le Porteur de l'Instrument Financier est exposé à un risque de perte jusqu'à et y compris une perte totale, comparable à un investissement direct dans le sous-jacent (sans prendre en compte les versements de dividende). Une perte totale surviendra si le sous-jacent n'a aucune valeur à la fin de son terme.

[Il convient de noter que dans le cas des [Multi] Bonus Cap Certificates le Porteur de l'Instrument Financier ne peut pas participer aux augmentations de valeur du[des] sous-jacent[s] au-delà du plafond. Le gain possible maximum est donc restreint au montant maximum dès le départ.]]

[pour les structures Reverse Bonus Certificates, insérer:

Dans le cas des Certificats Reverse Bonus [Cap (plafond)][Pro] [Quanto], la performance de l'Instrument Financier est basée sur l'inverse de la performance du sous-jacent.

Les investisseurs devraient noter que le rendement potentiel est limité en raison de la structure inverse, même sans prendre un plafond (cap) en considération, puisque la performance négative du sous-jacent ne peut pas dépasser 100%.

[Avec les Reverse Bonus Cap [Pro] Certificates, le Porteur de l'Instrument Financier n'est pas en mesure de participer à la performance négative du sous-jacent au-delà du plafond, ce qui restreint le rendement à la hausse potentiel même plus que cela ne serait le cas en tout état de cause en raison de la structure inverse.]

Les investisseurs devraient noter que si un événement de barrière survient, la prétention au paiement du bonus s'éteint et l'investisseur participe 1:1 à la performance inverse du sous-jacent. Dans ce cas, l'investisseur fait face au risque d'une perte totale du capital investi. Une perte totale surviendra si le sous-jacent est égal ou supérieur au niveau inverse à la fin de sa durée de vie.]

[pour les structures Fix Coupon Express Certificates, insérer:

Les [Best Entry] [Protect [Pro]] [Multi] Fix Coupon Express [Certificates][Notes] peuvent faire l'objet d'un rachat anticipé à toute date d'évaluation si les niveaux de rachat précisés sont [atteints ou] dépassés. Sinon, le [Certificat][Billet] poursuit sa durée inchangé jusqu'à la date d'évaluation suivante.

L'investisseur ne peut pas participer à des augmentations de la valeur du[des] sous-jacent[s] qui dépassent le niveau de rachat. Si un rachat anticipé n'a pas lieu pendant la durée du[des] sous-jacent[s] du fait qu'il[s] [atteigne[nt] ou] dépass[ent] le niveau de rachat, l'investisseur pourra aussi subir une perte si le cours de référence [du] [d'un] sous-jacent est [égal ou] inférieur [au prix d'exercice][pour Protect Pro, insérer: à la barrière] à la date d'évaluation [pour Protect (sauf pour Pro), insérer: et si un événement de barrière est survenu pendant la période d'observation].

Les Investisseurs doivent garder à l'esprit que si les Instruments Financiers font l'objet d'un rachat anticipé, le rendement attendu d'un investissement dans les Instruments Financiers peut ne pas se réaliser.

Les investisseurs devraient aussi être informés qu'en cas de rachat anticipé des Instruments Financiers, ils ne seront peut-être pas en mesure d'effectuer un investissement de suivi, sauf à des conditions moins favorables.]

[pour les structures Reverse Convertible, insérer:

Les [Best Entry] [Chance] [Lock-in] [Floored] [Floater] [Barrier] [Multi] Reverse Convertibles [Quanto] [with Participation] sont des instruments d'investissement risqués. Si le Cours de Référence [du Sous-Jacent] [d'un Sous-Jacent] [insérer pour les produits avec Lock-in: tout

Jour d'observation de Lock-in est [égal ou] supérieur au Niveau de Lock-in et] le Jour d'Évaluation est [inférieur au Prix d'Exercice] [[et si [la] [une] barrière a été dépassée pendant la Période d'Observation]] [[à ou] au-dessous de la barrière], le montant en numéraire [ou la valeur monétaire des actifs à livrer] plus l'intérêt peut être inférieur[e] au prix d'achat de l'Instrument Financier. Dans ce cas, l'investisseur subit une perte.

[si le taux d'intérêt est variable: Les Reverse Convertibles du type „Floater“ paient un taux d'intérêt variable au lieu d'un taux d'intérêt fixe. Cela représente un risque accru pour l'investisseur, du fait que le rendement d'un investissement dans les Instruments Financiers dépend non seulement de la performance du Sous-Jacent mais aussi de la performance du taux d'intérêt de référence. En cas de performance défavorable du taux d'intérêt de référence respectif, le taux d'intérêt variable peut par conséquent même tomber à zéro (0), c'est-à-dire qu'aucun intérêt ne sera versé.]]

[pour les structures Express Certificates, insérer:

Les [Best Entry] [Memory] [Protect [Pro]] [Multi] Express [Certificates][Notes] peuvent faire l'objet d'un rachat anticipé à toute date d'évaluation si les niveaux de rachat précisés sont [atteints ou] dépassés. Sinon, le [Certificat][Billet] poursuit sa durée inchangé jusqu'à la date d'évaluation suivante.

L'investisseur ne peut pas participer à des augmentations de la valeur du[des] sous-jacent[s] qui dépassent le niveau de rachat. Si un rachat anticipé n'a pas lieu pendant la durée du[des] sous-jacent[s] du fait qu'il[s] [atteigne[nt] ou] dépass[ent] le niveau de rachat, l'investisseur pourra aussi subir une perte si le cours de référence [du] [d'un] sous-jacent est [égal ou] inférieur [au prix d'exercice][pour Protect Pro, insérer: à la barrière] à la date d'évaluation [pour Protect (sauf pour Pro), insérer: et si un événement de barrière est survenu pendant la période d'observation].

Les Investisseurs doivent garder à l'esprit que si les Instruments Financiers font l'objet d'un rachat anticipé, le rendement attendu d'un investissement dans les Instruments Financiers peut ne pas se réaliser.

Les investisseurs devraient aussi être informés qu'en cas de rachat anticipé des Instruments Financiers, ils ne seront peut-être pas en mesure d'effectuer un investissement de suivi, sauf à des conditions moins favorables.]

[pour les structures Outperformance Certificates insérer:

Avec les Outperformance Certificates [Protect [Pro]], l'effet de levier (en raison du Facteur de Participation) entraîne une variation disproportionnée de la valeur du certificat. L'effet de levier fonctionne dans les deux sens, c'est-à-dire notamment au désavantage de l'investisseur en cas de performance défavorable du Sous-Jacent.

L'investisseur participe aux pertes du Sous-jacent conformément au Facteur de Participation (Inférieur). Si le Facteur de Participation (Inférieur) est supérieur à 100%, la perte totale du capital investi est une menace même si le Sous-Jacent lui-même ne perd pas toute sa valeur.].

[pour les structures Outperformance Certificates Plafonnées insérer:

Avec les Outperformance Certificates Plafonnés, les investisseurs ne peuvent participer aux augmentations du cours du Sous-Jacent que de manière limitée, à hauteur du Plafond. L'effet de levier (induit par le Facteur de Participation) est particulièrement préjudiciable à l'investisseur si le cours du Sous-Jacent dépasse le Prix d'Exercice et si la performance sous-jacente baisse jusqu'au Prix d'Exercice. L'investisseur participe individuellement aux pertes de cours du Sous-Jacent si ce dernier est [égal ou] inférieur au Prix d'Exercice à la Date d'Évaluation.]

[dans le cas d'Instruments Financiers avec constitution d'une Garantie (COSI), insérer:

Risques relatifs aux Instruments Financiers avec constitution d'une Garantie (COSI)

Les Instruments Financiers avec constitution d'une Garantie sont garantis au moyen de l'Accord-Cadre. La constitution d'une garantie élimine le risque de défaut de paiement de l'Émetteur uniquement dans la mesure où, lors de la survenance d'un événement de liquidation, le produit de la liquidation de la garantie (diminué des coûts de liquidation et des versements) peut couvrir les réclamations des investisseurs.

Date de l'Emission	•
Date de Valeur	•
Taille de l'Emission	[●][dans le cas de classes multiples d'Instruments Financiers, insérer: tel que défini dans le tableau annexé au Résumé spécifique à l'Emission]
Lot minimum d'Instruments Financiers	[●][en cas de classes multiples d'Instruments Financiers, insérer: tel que défini dans le tableau annexé au Résumé spécifique à l'Emission]
Offre au Public	[n'insérer que dans le cas d'un placement privé, avec admission simultanée des Instruments Financiers à la négociation sur le marché réglementé d'une bourse: – sans objet–] [en République Tchèque, à partir du: •] [au Danemark, à partir du: •] [en Finlande, à partir du: •] [en France, à partir du: •] [en Hongrie, à partir du: •] [en Italie, à partir du: •] [aux Pays-Bas, à partir du: •] [en Norvège, à partir du: •] [en Suède, à partir du: •]

[Dans le cas d'une offre au public sans période de souscription, insérer:

Le Prix d'Emission des Instruments Financiers a été déterminé par l'Animateur de Marché.

[Dans le cas d'une offre au public avec une période de souscription, insérer:

L'offre d'Instruments Financiers a lieu pendant une période de souscription. L'Emetteur se réserve le droit de mettre fin à la Période de Souscription par anticipation [ou de la prolonger], pour satisfaire les demandes de souscription en lien avec l'offre uniquement de manière partielle (en particulier en cas de sursouscription), ou de ne pas procéder à l'émission des Instruments Financiers, sans donner de motifs.]

[Si le règlement est prévu par vente en porte-à-porte tel que décrit ci-dessous insérer:

•, au siège social à • (site: •) agira en qualité de gestionnaire (le „**Gestionnaire Principal**“), „*Responsabile del Collocamento*“ conformément à l'article 93-bis du Décret Législatif Italien n. 58 en date du 24 février 1998, tel qu'amendé, aux termes de l'Offre.

La Période d'Offre des Instruments Financiers placés par le biais de „vente de porte-à-porte“ (conformément à l'Article 30 de Décret Législatif Italien n.58 en date du 24 février 1998, tel qu'amendé, la „Loi Italienne relative au Services Financiers“) s'étend du • (inclus) au • (inclus), sauf en cas de résiliation anticipée ou d'extension, telle que convenue entre l'Emetteur et le Gestionnaire Principal.

E.4	Intérêts déterminants liés à l'émission/l'offre (en ce compris les conflits d'intérêts)	Des conflits d'intérêt peuvent exister entre les sociétés du Groupe Vontobel, ce qui peut avoir un effet négatif sur la valeur du Sous-Jacent et donc sur la valeur des Instruments Financiers. <u>Transactions de négociation liées au sous-jacent</u> Pendant la durée de vie des Instruments Financiers, les sociétés du Groupe Vontobel peuvent être impliquées dans des transactions de négociation, pour leur propre compte ou pour le compte d'un client, qui sont directement ou indirectement liées au Sous-Jacent respectif. Les sociétés du Groupe Vontobel peuvent également devenir des contreparties lors d'opérations de couverture liées aux obligations de l'Emetteur au titre des Instruments
------------	---	---

Financiers. De telles négociations ou opérations de couverture peuvent avoir un impact négatif sur la valeur du Sous-Jacent et donc sur la valeur des Instruments Financiers.

Exercice d'autres fonctions par les sociétés du Groupe Vontobel

L'Émetteur et les autres sociétés du Groupe Vontobel peuvent également exercer d'autres fonctions en relation avec les Instruments Financiers, par exemple agent de calcul et/ou animateur de marché. De telles fonctions peuvent permettre à l'Émetteur et/ou aux autres sociétés du Groupe Vontobel de déterminer la composition du Sous-Jacent ou de calculer sa valeur. Ces fonctions peuvent également mener à des conflits d'intérêt, tant entre les sociétés du Groupe Vontobel qu'entre ces sociétés et les investisseurs, lors de la détermination des prix des Instruments Financiers et lors de la prise d'autres décisions associées.

Activités d'Animateur de Marché pour les Instruments Financiers

[Banque Vontobel Europe AG] [●] agira en qualité d'animateur de marché (l'„**Animateur de Marché**“) pour les Instruments Financiers. Par l'exercice de ces activités d'animation de marché, l'Animateur de Marché déterminera lui-même, de manière importante, le cours des Instruments Financiers. Il s'ensuit que les cours fixés par l'Animateur de Marché peuvent différer nettement de la juste valeur des Instruments Financiers et/ou de la valeur attendue du point de vue économique au moment approprié, sur la base de divers facteurs (principalement, le modèle d'établissement des cours utilisé par l'Animateur de Marché, la valeur du sous-jacent, la volatilité du sous-jacent, la durée restante des Instruments Financiers et l'offre et la demande d'instruments de couverture). De plus, l'Animateur de Marché peut réviser les méthodes utilisées pour déterminer le prix à tout moment, par exemple en augmentant ou diminuant l'écart entre l'enchère et l'offre de prix.

Paiement de commissions, intérêts propres des tiers

[En relation avec l'émission et/ou l'offre d'Instruments Financiers, des commissions à [hauteur] [●] [de/du [la valeur nominale totale][prix d'achat][Cours d'Émission]] sont versées au partenaire de coopération et/ou aux distributeurs. Les investisseurs doivent noter que des conflits d'intérêt au désavantage de l'investisseur peuvent résulter du paiement de commissions, de sorte que les distributeurs peuvent recommander des titres rapportant une rémunération supérieure en raison des commissions incitatives.]

<p>E.7 Coûts estimés mis à la charge de l'investisseur, par l'Émetteur ou par l'Offrant</p>	<p>[Ne s'applique pas, comme aucun de ces coûts n'est facturé à l'investisseur, par l'Émetteur [et par l'Offrant].] [Les frais estimés relatifs aux Instruments Financiers, y compris les frais d'admission à la négociation sur un marché boursier,] sont inclus dans le Prix d'Émission ou le prix d'achat, selon le cas. Si l'investisseur achète les Instruments Financiers à un distributeur, le prix d'achat à payer par l'investisseur peut inclure des commissions de vente qui doivent être révélées par le distributeur.] [insérer la description des coûts: ●]</p>
--	---

[en cas de classes multiples d'Instruments Financiers, insérer:

Annexe au Résumé Spécifique à l'Emission

INFORMATION INFORMATION INFORMATION INFORMATION INFORMATION INFORMATION INFORMATION
 RELATIVE A RELATIVE A RELATIVE A RELATIVE A RELATIVE A RELATIVE A RELATIVE A
 L'ELEMENT C.1 L'ELEMENT C.2 L'ELEMENT L'ELEMENT L'ELEMENT L'ELEMENT L'ELEMENT E.3
 C.15 C.16 C.19 C.20

ISIN [/]	Devise de Règlement	Sous-Jacent / [Cours de Référence Initial][/]	Date d'Echéance [Date[s] d'Evaluation]] [/]	Prix de Référence	Sous-jacent[s]	Prix d'Emission / Taille de l'Emission / Lot Minimum d'Instruments Financiers
WKN [/]		[Cours Best Entry (Meilleure Entrée)][/]	[Date[s] d'Evaluation Finale] [/]			
Valor [/]		[Période d'Observation de Best Entry (Meilleure Entrée)] [/]	[Date d'Expiration]			
[Symbole NGM /]		[Ratio] [/]				
[insérer, si applicable, tout autre numéro d'identification des Instruments Financiers:•] •]		[Numéro de l'Actif Livrable] [/]				
		[Niveau d'inversement] [/]				
		[Prix d'exercice] [/]				
		[Plafond/Cap] [/]				
		[Montant Maximum] [/]				
		[Niveau[x] de Rachat] [/]				
		[Niveau[x] de rachat final] [/]				
		[Facteur de Rachat] [/]				
		[Niveau[x] de Bonus] [/]				
		[Seuil[s] de Bonus] [/]				
		[Montant[s] de Bonus] [/]				
		[Date[s] d'Observation] [/]				
		[Date[s] de Paiement du Bonus] [/]				
		[Date de Début des Intérêts] [/]				
		[Dates de Paiement des Intérêts][/]				
		[Taux d'intérêt] [/]				
		Taux d'Intérêt de Référence] [/]				

